REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS

(AGRI-JEUNES - TEKKI NDAWÑI)

AGRI-JEUNES

Tekki Ndawñi

GUIDE DE L'ANIMATEUR DU PROJET AGRIJEUNES

AVRIL 2021

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS ……3

1. Introduction.....4

2. DEFINITIONS ET CONCEPTS.....**6**

3. Présentation du Projet AGRIJEUNES TEKKI NDAWÑI.....**7**

4. Présentation des notices **9**

INFORMATIONS / SENSIBILISATIONS.....9

LA STRATEGIE DE CIBLAGE 10

L'INCLUSION GENRE..... 15

CAPITAL – SET : K7……..... 20

MUTUELLE DE CAUTIONNEMENT (MC) …...... 22

MICRO - ASSURANCE AGRICOLE ……..... 23

AGRICULTURE BIOLOGIQUE..... 24

DISPOSITIFS ENDOGENES DE COMMERCIALISATION 25

PLATEFORMES NUMERIQUES 26

SUIVI - EVALUATION PARTICIPATIF (SEP) 27

5. ANNEXES 28

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANA : Agence Nationale de l'Aquaculture
ANCAR : Agence Nationale du Conseil Agricole et Rurale
ANPEJ : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ARD : Agence Régionale de Développement
ASC : Association Sportive et Culturelle
BAD : Banque Africaine de Développement
CAR : Conseiller Agricole Rural
CADL : Centre d'Appui au Développement Local
CNAAS : Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCR : Cadre National de Concertation des Ruraux
CNJS : Conseil National de la Jeunesse du Sénégal
CNP : Comité National de Pilotage
CT : Collectivité Territoriale
DRDR : Direction Régionale du Développement Rural
3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique
FIDA : Fonds International de Développement Agricole
GIE : Groupement Intérêt Economique
GPF : Groupement de Promotion Féminine
IEC : Information Education Communication
IFP : Institution Financière Partenaires
IREF : Inspection Régionale des Eaux et Forêts
K7 : Capital set
LBA : La Banque Agricole
MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MC : Mutuelle de Cautionnement
MPER : Micro et Petite Entreprise Rurale
OCB : Organisation Communautaire de Base
ONFP : Office Nationale de Formation Professionnelle
ONG: Organisation Non Gouvernementale
OP : Organisation des Producteurs / Organisation Professionnelle
PAFA : Programme d'Appui aux Filières Agricoles
PF : Plan de Formation
PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux
PPM : Plan de Passation de Marché
PROVALE - CV : Projet de Valorisation des Eaux pour le développement des Chaines de Valeur
PTBA : Programme de Travail et Budget Annuel
RSEGS : Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs
SEP : Suivi Evaluation Participatif
SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
SRADL : Service Régional d'Appui au Développement Local
SREPA : Service Régional de l'Elevage et de la Production Animale
STD : Services Techniques Déconcentrés
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TDR : Termes De Références
UCP : Unité de Coordination du Projet

1. Introduction

Ce guide a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du projet Agri-Jeunes Tekki Ndawñi. Il offre aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet un résumé simple et pratique permettant une meilleure compréhension de la stratégie en vue de la réalisation des activités d'information et de sensibilisation. A ce titre, il s'adresse principalement aux animateurs de terrain et aux partenaires stratégiques du projet (ANPEJ, ANCAR, CNJS, CNCR, ONFP, etc.) ainsi que les services techniques décentralisés (DRDR, SRADL, SREPA, IREF, etc.). Cet outil de travail et de référence permettra à ces derniers de maitriser et d'appliquer correctement les différentes activités que le projet déroulera au niveau du terrain.

La Coordination

2. DEFINITIONS ET CONCEPTS

Activités agricoles

Selon la LOASP (art. 16), « Les activités de production agricole constituent une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement d'un cycle biologique, végétal ou animal, et correspondant à la maîtrise et à l'exploitation de ce cycle. Les activités exercées dans le prolongement de la production agricole, telles que la transformation, le conditionnement, la conservation, le stockage et la vente de produits provenant de l'exploitation, sont considérées comme agricoles au sens de la présente loi.

Les activités ayant pour support l'exploitation agricole, telles que l'artisanat, le tourisme rural, le commerce des services etc.., sont considérées comme complémentaires des activités agricoles ».

Agripreneurs

Le projet appuie les jeunes ruraux à devenir des agripreneurs en distinguant deux types de profils :

- Les agripreneurs sont des jeunes ayant déjà un peu d'expérience à travers la conduite d'une première activité agricole (ou complémentaire au sens de la LOASP) et prêts à s'engager dans une démarche orientée vers la croissance. Ils envisageront le développement de ce qu'ils ont déjà engagé, par l'intensification de leur activité, sa diversification, ou encore une réorientation de la stratégie d'entreprise par la pluriactivité, l'intégration dans des partenariats commerciaux
- Les jeunes en insertion sont ceux qui ont encore peu d'expérience et d'autonomie dans leur contexte familial et ont besoin au préalable d'une étape de qualification professionnelle et d'une première expérience de conduite d'activité pour préparer une insertion économique durable. Ils prépareront un projet de première activité. Ils en auront la responsabilité au sein ou en dehors d'une exploitation familiale. Cette première activité constituera un levier de développement permettant d'évoluer vers un système de production plus complexe d'exploitation agricole. Elle peut aussi évoluer vers une micro entreprise rurale spécialisée.

Apprentissage et tutorat

L'apprentissage (loi d'orientation de la formation technique et professionnelle 2015-01) est « un processus de formation professionnelle et technique qui vise l'acquisition d'une qualification professionnelle essentiellement à travers une formation pratique dans une unité de production ». L'apprentissage traditionnel concerne spécifiquement les apprentis dans les entreprises artisanales qui travaillent et sont formés sous la responsabilité d'un maître artisan, pendant une durée de 3 ans environ.

La formation en tutorat est une modalité de formation par apprentissage proposée spécifiquement aux jeunes en formation insertion AgriJeunes : la formation pratique se déroule principalement sur le lieu de travail d'un professionnel confirmé (producteur, transformateur, artisan) en participant à son activité. Le tuteur assure une formation sur les itinéraires techniques correspondant au projet économique du jeune en insertion et plus globalement conseille sur toutes les facettes de l'activité. La durée de formation est variable selon les métiers et les profils (de 3 à 6 mois).

Collectivité locale

La Loi n° 2013-10 (19 décembre 2013) portant Code général des Collectivités locales, considère que les collectivités locales de la République du Sénégal sont les départements et les communes. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et elles s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel. Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local.

Commerce équitable

C'est un système qui prône une plus grande équité dans l'organisation des échanges. Respectueux du producteur avec des prix garantissant une juste rémunération de son travail, dans un cadre social et environnemental mieux préservé, il se base sur des critères économiques relatifs à l'accès au marché facilité ; le paiement d'un prix juste et les relations commerciales durables.

Exploitation agricole

Selon la LOASP (art. 18), « l'exploitation agricole est définie comme une unité détentrice de facteurs de production (terres, bâtiment, cheptel, matériel agricole, main d'œuvre) qui sont utilisés par un exploitant exerçant un métier de l'agriculture. L'exploitation agricole familiale est une unité de production agricole organisée sur une base familiale, au sein de laquelle les rapports entre les personnes sont définis librement et ne sont pas régis par le code du travail… L'exploitation agricole peut être gérée de façon individuelle ou communautaire, par des personnes ou des familles vivant dans le même lieu, dont les rapports ne sont pas régis par le code du travail.

Article 19 : « l'exploitation agricole industrielle et commerciale est une unité de production agricole, de droit public ou privé, gérée à titre individuelle ou par une société à capitaux qui a recours à une main d'œuvre rémunérée régie par le code du travail et les conventions collectives en vigueur».

Facilitation

Les activités de facilitation dans le dispositif d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI proposent un accompagnement de co-construction du projet professionnel avec les jeunes ruraux. Il consiste à les appuyer dans la formulation d'une idée de projet économique en prenant en compte les opportunités économiques qu'ils peuvent saisir, leurs attentes, leurs contraintes et les appuis AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

Un conseiller « facilitateur » appuie également, à la demande, la relation avec sa famille pour ce choix d'orientation et le soutien qu'elle peut apporter, notamment sur le plan foncier. Cette facilitation accompagne si besoin la relation avec la commune pour la délivrance de l'attestation foncière nécessaire au projet.

Formation modulaire

Formation de courte durée ciblée sur le développement des compétences mais qui ne procure pas de titre officiel. Les jeunes bénéficiaires AGRI-JEUNES ont accès à des formations de courte durée pour développer les compétences directement liées aux besoins de leur projet économique.

Microentreprise

Une micro entreprise se caractérise par une structure productive privée avec un centre unique de décision stratégique, une activité principale spécialisée, qui requiert certaines compétences techniques. Elle dispose d'un équipement, de personnel y travaillant à temps plein et une répartition des tâches plus ou moins clarifiée. Elle témoigne d'une capacité d'évolution et d'une démarche entrepreneuriale.

Organisations professionnelles

- ***Organisations paysannes / organisations de producteurs (OP)***

À travers l'acronyme OP sont indiquées les organisations paysannes ou organisations de producteurs créées par les producteurs pour rendre des services à eux-mêmes et défendre leurs intérêts. L'univers des OP est assez hétérogène, tant du point de vue de la forme légale que du niveau d'agrégation (local/village/Commune, départemental, régional et national. Les OP comprennent : les groupements formels ou informels (non reconnus officiellement), les associations sans but lucratif, les unions, les ententes, les coopératives, les groupements d'intérêt économique.

- ***Organisation interprofessionnelle***

Selon la LOASP (art. 25), une « organisation interprofessionnelle est un groupement d'organisations professionnelles représentatives de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles ». Les interprofessions, au nombre de 20 en 2019, constituent un cadre de concertation élargi aux acteurs des chaines de valeur associant producteurs transformateurs et entreprises industrielles, commerçants et distributeurs, fournisseurs d'intrants et prestataires

- ***Organisations professionnelles artisanales. (OPA)***

Elles regroupent les artisans par corps de métiers et sont fédérées au sein des chambres de métier.

Partenariats commerciaux

Partenariats d'affaires ou d'ententes commerciales mutuellement bénéfiques entre les jeunes producteurs, transformateurs d'une part et les acteurs de la chaîne de valeur d'autre part

3. Présentation du Projet AGRIJEUNES TEKKI NDAWÑI

Fiche de Projet

PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI)	
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT	***Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques***
RESULTATS IMMEDIATS, MOYEN ET LONG TERMES	• 150.000 jeunes ruraux sensibilisés et orientés vers les dispositifs d'appui • 45.000 dont 50% de femmes insérés ou renforcés dans une activité rémunératrice et durable dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques • 25.000 entreprises viables créées et/ou renforcées dans le secteur agro-sylvo-pastorale et halieutique • 35.000 emplois décents dont 50% au profit des femmes. • 85% des jeunes ruraux augmentent leur revenu d'au-moins 30% • 80% des jeunes ruraux formés adoptent des technologies et des pratiques adoptent des technologies et des pratiques résilientes • Au-moins 8 centres de formation soutenus et adaptant leur programme au parcours économique des jeunes agripreneurs
ZONE D'INTERVENTION	• 4 zones agro écologiques : Niayes, Bassin arachidier, Zone Sylvopastorale, Basse et moyenne Casamance • 8 régions : Fatick, Diourbel, Kaffrine, Kaolack, Louga, Sédhiou, Thiès et Ziguinchor • 38,2% du territoire national, 55% de la population et 60% de jeunes
PRINCIPES DIRECTEURS	Les interventions seront construites suivant une logique partant du projet économique du jeune rural pour définir les appuis dont il a besoin en vue de bien conduire son activité et se bâtir un statut socioéconomique durable dans son milieu.
COMPOSANTES	1. Développement d'activités économiques rentables (26,619 milliards, 53%) ; 2. Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion (18,897 milliards, 35%); 3. Coordination et gestion (4,130 milliards, 8%)
CIBLES	• Jeunes ruraux âgés de 15 à 35 ans issus d'exploitations familiales et des ménages à faibles revenus, affiliés ou non à des organisations professionnelles et/ou à des associations rurales en quête d'insertion économique, avec ou sans niveau d'instruction / d'alphabétisation • Jeunes ruraux âgés de 15 à 35 ans sous-emploi ou sans-emploi, ayant un faible accès aux facteurs et techniques de production et de gestion des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques • Jeunes agripreneurs en activité d'au-moins 18 ans exerçant une activité agro-sylvo-pastorale et halieutique et/ou une activité connexe inscrite dans une trajectoire d'évolution • Jeunes ruraux apprentis, orphelins, handicapés, etc. vivant dans des familles ou centres d'accueil spécifiques âgés de 15 à 35 ans.
STRATEGIE DE CIBLAGE	• Inclusive et favorable à l'intégration économique et professionnelle des groupes les plus pauvres et marginalisés à l'instar des personnes handicapées • Sensible au Genre et pour une participation représentative des jeunes femmes dans les activités et les dispositifs de mise en œuvre. • **Géographique** : interventions dans des zones de concentration qui sont des bassins de production et d'activités de service.
BUDGET ET CONTRIBUTIONS	Budget total du projet : 54,101 milliards FCFA dont imprévus (physique et prix, 2,458 milliards, 5%) : ☐ Fonds International de Développement Agricole (FIDA) : 30,079 milliards, 55,6%) ☐ Banque Africaine de Développement (BAD) : 6,230 milliards, 11,5%) ☐ Gouvernement du Sénégal : 4,181 milliards, 7,74% ☐ Bénéficiaires : 3,448 milliards, 6% ☐ Gap de financement : 10,163 milliards, 18,8%

PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI)	
DUREE ET DATES REPERES	☐ Durée : 06 ans (2020 – 2025) ☐ Accord de financement : 12 sept. 2019 (FIDA) et 16 sept. 2019 (Sénégal) ☐ Entrée en vigueur : 16 septembre 2019 ☐ Atelier National de lancement : 18 juin 2020 ☐ Date d'achèvement : 30 septembre 2025 ☐ Date de clôture du financement : 31 mars 2026
DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	Comité National de Pilotage (CNP) Cellule Technique du CNP Comités régionaux de sélection des projets économiques des jeunes ruraux Unité de Coordination du Projet
STRATEGIE DE SORTIE	• Durabilité des réalisations en misant sur l'engagement citoyen des jeunes. • Sens de responsabilité dans la planification et de gestion durable des projets • Engagement d'autres catégories d'acteurs (organisations professionnelles, opérateurs économiques, institutions financières) • Approche éducationnelle depuis l'identification – orientation jusqu'au suivi post-financement • Intégration des jeunes ruraux dans les réseaux dynamiques des filières • Partenariat avec des opérateurs de marché • Orientation vers des métiers attractifs et porteurs • Facilitation de l'accès et de la sécurisation foncière • Diffusion d'innovations et soutien à l'adoption d'itinéraires techniques performants • Partenariats qui renforcent les fonctions régaliennes, les compétences exercées par les collectivités territoriales, l'expertise nationale, les relations d'affaires
TUTELLE TECHNIQUE ET FINANCIERE	• Tutelle Technique : Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural • Tutelle Financière : Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
CONTACTS	• Adresse Unité de Coordination du Projet : Route de Gossas, après ex-commissariat Ndorong, Kaolack, Email : projet.agrijeunes@agriculture.gouv.sn et projet.agrijeunes@gmail.com • Antenne Sud (Ziguinchor et Sédhiou) - Sise dans les locaux de l'ex SOMIVAC, Rez-de-Chaussée à droite, En face du Camp Militaire - Email : Projetagrijeunesantennesud@gmail.com • Antenne Nord (Louga et Thiès) : Service régional de l'élevage, montagne Nord, route de Koki en face de l'institut Islamique Mame Cheikh Mbaye. Email : Projetagrijeunesantennenord@gmail.com

4. Présentation des notices

INFORMATIONS / SENSIBILISATIONS

1. Activités d'information générale, de sensibilisation et de communication

Au niveau des différentes zones d'intervention du projet, des équipes composées du personnel du projet, des agents de l'ANPEJ, de l'ANCAR, des chambres consulaires, des OCB, des services techniques déconcentrés vont sillonner les différentes communes cibles pour apporter la bonne information aux cibles en fonction des plannings qui seront retenus de manière consensuelle. En effet, des émissions seront réalisées avec la RTS et les radios communautaires. Des PIP seront aussi implantés dans chaque zone de concentration.

2. Missions des opérateurs spécialisés

Les Opérateurs Spécialisés du projet Agri jeunes seront chargés, sous la supervision de l'Unité de Coordination du Projet et des Antennes de mettre en œuvre un programme complet d'accompagnement par :

- La communication, la sensibilisation, l'information au profit des cibles en relations avec les différentes parties prenantes ;
- La mobilisation des jeunes ruraux via leurs organisations, telles que les associations culturelles et sportives, les instances locales des organisations de jeunesse ou des organisations professionnelles ;
- La facilitation de l'expression de tous les jeunes pour l'accès à des activités différentiées par sous-groupes de genres et d'âge ou encore par groupe d'intérêt, notamment pour les jeunes déjà en activité ;
- L'orientation des cibles dans les différents dispositifs d'appuis du projet en relations avec les différentes parties prenantes ;
- Le diagnostic de la situation des jeunes et la facilitation des idées de projet économique ;
- L'élaboration des Plans d'action de formation-insertion et d'accompagnement des jeunes cibles ;
- La structuration des dossiers d'obtention de K7 ou l'accès à un financement selon les canevas des plans d'affaire du projet Agri jeunes auprès des institutions financières partenaires ;
- L'appui à l'organisation des formations techniques des bénéficiaires en relation avec les structures de formations ;
- L'appui conseil en formation entrepreneuriale des bénéficiaires ;
- La facilitation dans l'accès aux marchés, dans la contractualisation avec les opérateurs de marchés ;
- L'accompagnement des bénéficiaires pour leur adhésion au sein des organisations professionnelles au niveau des différentes zones de concentration ;

3. Activités d'informations spécialisées

Le Projet fera appel à des partenaires stratégiques (STD, Collectivités territoriales, Agences d'exécution, Organisations de jeunes et de producteurs, etc.)

Les partenaires stratégiques seront chargés :

a) de l'appui-conseil dans la mesure où leurs effectifs et leurs compétences le permettront ;

b) de la diffusion des informations et de la sensibilisation des jeunes ruraux ;

c) de l'appui à l'amorçage des activités économiques des jeunes ruraux, et du renforcement des capacités productives et partenariales ;

d) de l'appui en matière d'orientation et de formation des jeunes ;

e) et du suivi et du contrôle de l'exécution des activités.

A l'échelle communale, l'activité d'information et de sensibilisation des jeunes ruraux consistera à réaliser une journée de rencontre dans chacune des communes identifiées dans les différentes zones de concentration. Les chefs lieu de commune vont abriter ces rencontres et les maires vont mettre à la disposition des participants des salles aménagées (salle de délibération).

A l'échelle village, le même travail se fera en fonction de la classification zonale de la commune. En d'autres termes, chaque commune est répartie en zone et chaque zone regroupe un certain nombre de villages. Sous ce registre, une animation s'effectuera par zone et permettra une participation inclusive des ASC, des GIE, des chefs de village, des imams, des bajenu gox, des chefs coutumiers, des GPF et des conseillers municipaux résidents.

Les réseaux sociaux (groupes WhatsApp, page Facebook…) seront mis à contribution en relation avec le conseil communal de la jeunesse et le collège des jeunes ruraux, etc.

Les rencontres vont se dérouler selon un chronogramme spécifique : (a) mise en place et cérémonie d'ouverture par le Maire ou son représentant selon l'échelle d'intervention ; (b) présentation du projet Agri jeunes par le représentant de l'antenne ; (c) information et conseil sur les opportunités économiques de la zone par l'ANCAR / l'ANPEJ ; (d) questions, réponses et discussion.

Pour la mise en œuvre de chaque activité de sensibilisation, l'opérateur spécialisé sera le facilitateur se chargera éventuellement de l'organisation de la rencontre : (i) mobilisation des participants ; (ii) enregistrement des participants ; (iii) reporting ; (iv) sonorisation, restauration et transport des participants.

LA STRATEGIE DE CIBLAGE

I. Description

Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI interviendra dans 4 zones agro écologiques du Sénégal comprenant les Niayes, le Bassin arachidier, la zone sylvopastorale, la basse et moyenne Casamance. Une dizaine de zones de concentration y ont été délimitées en tenant compte des critères de pauvreté, du potentiel de développement des filières et des opportunités économiques pour le groupe-cible ainsi que des critères de dynamique d'OP dans ces zones.

La stratégie de ciblage se veut inclusive et favorable à l'intégration économique et professionnelle des groupes les plus pauvres et marginalisés à l'instar des personnes handicapées, des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Elle est également sensible au genre et facilitera une participation représentative des jeunes femmes dans les activités et les dispositifs de mise en œuvre. Les mécanismes de ciblage doivent permettre de : (i) identifier ces catégories sociales, connaître leurs contraintes et leurs besoins, et (ii) adapter en conséquence les interventions du projet. La finalité de la stratégie d'intervention est de créer un effet d'entrainement à partir de jeunes agripreneurs-modèles.

II. Groupe cibles du projet

Le groupe cible du projet comprend les jeunes en quête d'une insertion économique et les jeunes agripreneurs en activité. Un système de quota sera appliqué au ciblage pour toucher parmi les bénéficiaires 50% de jeunes femmes rurales. De manière plus précise, les cibles du projet sont profilées comme suit :

- ***Jeunes ruraux de 15 à 35 ans*** issus d'exploitations familiales et des ménages à faibles revenus, affiliés ou non à des organisations professionnelles et/ou à des associations rurales en quête d'insertion économique, avec ou sans niveau d'instruction / d'alphabétisation ;
- ***Jeunes ruraux en sous-emploi ou sans emploi***, ayant un faible accès aux facteurs et techniques de production et de gestion des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- ***Jeunes agripreneurs*** en activité d'au moins 18 ans exerçant une activité agro-sylvo-pastorale et halieutique et/ou une activité connexe inscrite dans une trajectoire d'évolution ;
- ***Jeunes ruraux apprentis, orphelins, handicapés, etc.*** vivant dans des familles ou centres d'accueil spécifiques.

c) Indicateurs ciblés

• ***150 000 Jeunes ruraux*** ciblés par la sensibilisation et l'orientation vers les dispositifs d'appui du projet dont ***50% de femmes au minimum***
• ***50 000 jeunes ruraux*** à orienter vers les dispositifs d'appui du projet dont ***50% de femmes***
• ***45 000 Jeunes ruraux*** dont ***50% de femmes*** à insérer ou renforcer dans une activité rémunératrice et durable dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques • ***25 000 Entreprises viables créées et/ou renforcées***

III. Mécanisme de ciblage

CIBLAGE DIRECT	Des jeunes hommes et femmes parmi les plus vulnérables à l'aide des bases de données fournies par les unités de ciblage
CIBLAGE GEOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE	Permettant d'identifier les zones de concentration des interventions du projet au sein des quatre zones agro écologiques afin de garantir des résultats et impacts durables sur l'insertion des jeunes
AUTO-CIBLAGE	Ciblage par mesures de facilitation et d'autonomisation à travers les actions de sensibilisation, d'information pour offrir des moyens d'expressions aux cibles les plus défavorisées (femmes, personnes vivant avec un handicap, VIH etc.)

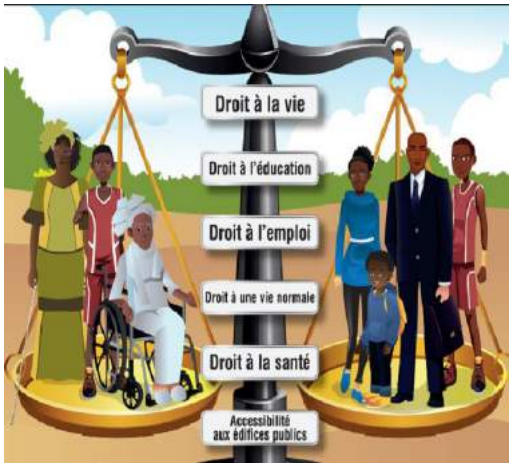

IV. UNITES DE CIBLAGE

Unités de ciblage	Caractéristiques	Activités de ciblage et de suivi	Outils
CIBLAGE DES BENEFICIAIRES			
Exploitations familiales/Ménages	L'essentiel des activités de production agricole dans ce type d'exploitation est assuré par la main d'œuvre familiale. La gestion du foncier est toujours assurée par le chef de l'exploitation familiale	Sensibilisation/information Identification/orientation Formation/insertion	Guide de l'animateur Fiche d'identification
Organisations paysannes/ des producteurs (OP), leurs faîtières et cadres de concertation)	Interlocuteurs incontournables pour l'Etat et ses partenaires et acteurs essentiels dans la mise en place d'initiatives dans le secteur agricole en général et en particulier dans les initiatives en faveur de l'agriculture familiale	Sensibilisation/information Identification/orientation Sélection des cibles Formation/insertion Appui/conseil Partenariats commerciaux	Guide de l'animateur Fiche d'identification Fiche d'orientation
Organisations interprofessionnelles (Interprofession)	Il s'agit des maillons représentatifs important dans les chaines de valeur agro sylvo pastorale et halieutique. Ils peuvent se constituer sous plusieurs formes comme par exemple des comités interprofessionnels incluant des services techniques ou des services d'encadrement, démembrements de l'État, en tant que membres associés ou de plein droit	Sensibilisation/information Identification/orientation Sélection des cibles Formation/insertion Appui/conseil Partenariats commerciaux	Guide de l'animateur Fiche d'identification Fiche d'orientation
Organisation des jeunes et des femmes	Il s'agit des groupements et/ou associations de jeunes et de femmes au niveau national, régional, départemental, communal et villageois. Parmi cette unité de ciblage, sont pré-identifiés les ASC, le CNJ, le collège des jeunes/ femmes du CNCR	Sensibilisation/information Identification/orientation Sélection des cibles Formation/insertion Appui/conseil	Guide de l'animateur Fiche d'identification Fiche d'orientation

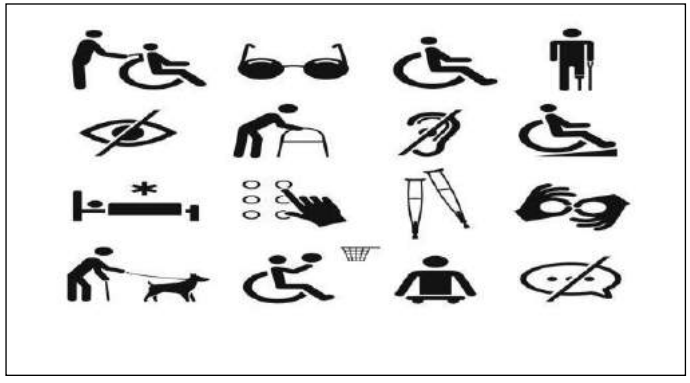

Unités de ciblage	Caractéristiques	Activités de ciblage et de suivi	Outils
CIBLAGE DES UNITES D'APPUI (formation, financier, insertion)			
Centres et/ou établissement de formation /structures d'accompagnement	Ils sont caractérisés par une offre de services et des programmes d'assistance adaptables selon les situations des groupes cibles promus par le projet.	Sensibilisation/information Identification/orientation Sélection des cibles Formation/insertion Appui/conseil Partenariats commerciaux	Guide de l'animateur
Institutions financières	Les systèmes financiers susceptibles de collaborer avec AGRI-JEUNES sont ceux opérant en milieu rural et qui développent une offre de services financiers adaptés aux particularités des jeunes ruraux dans les filières. Leur aversion au risque est susceptible d'être modéré par des facilités autogérées de risques initiées par les jeunes agripreneurs et soutenues par le projet.	Partenariats commerciaux Renforcement agri preneurs Appui-conseil	Guide de l'animateur
Opérateurs économiques privés	Il s'agit d'acteurs en amont et en aval de la production avec lesquelles les jeunes et les OP en général entament des relations commerciaux (accords, partenariats) pour la fourniture de biens (semences, engrais, matériel, équipements) et services et pour la transformation (usines de transformation pour l'arachide, le sésame, les fruits et légumes, etc.) et la commercialisation de leur produits (operateurs intermédiaire au bord champ ou au village (banabana), commerçants en gros et/ou au détail, exportateurs).	Partenariats commerciaux Renforcement agri preneurs Appui-conseil	Guide de l'animateur
ONG et autres structures d'appui conseil en formation/insertion	Il s'agit des ONG nationales, et internationales qui interviennent en milieu rural pour des services d'appui/formation et insertion au profit des jeunes, des femmes et couches vulnérables.	Sensibilisation/information Identification/orientation Sélection des cibles Formation/insertion Appui/conseil	Guide de l'animateur Fiche d'identification Fiche d'orientation

V. CRITERES DE SELECTION DES CIBLES

JEUNES EN INSERTION – FORMATION

	Critères	Note sur 100
1	Zone de Concentration ou bassin de production identifiée par AGRI-JEUNES	10
2	Situation sociale (handicapé, migrant de retour, Exploitation Familiale pauvre ou dans le seuil de pauvreté, …)	15
3	Disponibilité du site (statut foncier) / disponibilité d'un atelier ou engagement confirmé	10
4	Capacité de mobilisation des apports et du fonds de roulement si nécessaire d'après le plan d'affaires	10
5	Emplois à créer et / consolider	10
6	Existence de marchés	10
7	Rentabilité financière	30
8	Prise en charge des impacts environnementaux	05
	TOTAL	100

JEUNES AGRIPRENEURS

	Critères	Note sur 100
1	Zone de Concentration ou bassin de production identifiée par AGRI-JEUNES	10
2	Situation sociale (handicapé, migrant de retour, Exploitation Familiale pauvre ou dans le seuil de pauvreté, …)	15
3	Qualification professionnelle (Connaissance basique du métier, ayant une expérience mais nécessite une spécialisation adaptée)	05
4	Formalisation (RC et NINEA au moins)	05
5	Disponibilité du site (statut foncier) / disponibilité d'un atelier (Garantie suffisante pour la sécurisation de l'implantation du projet)	05
6	Capacité de mobilisation des apports et du fonds de roulement	05
7	Emplois à créer et / consolider	10
8	Existence de marché	10
9	Maitrise technique des process de fabrication / production/ services	10
10	Rentabilité financière	20
11	Prise en charge des impacts environnementaux	05
	TOTAL	100

L'INCLUSION GENRE

I. Eclairage conceptuel

L'approche Genre qui est retenue dans le cadre de ce projet est une déclinaison opérationnelle de celle adoptée par le MAER. Dans le rapport de l'audit technique genre du MAER, l'approche genre est définie comme une démarche d'analyse fondée sur ***« (i) la comparaison de la situation de deux sexes opposés afin de bien cerner leurs atouts, forces et faiblesses et (ii) l'identification des contraintes à lever pour assurer à l'homme comme à la femme une conduite efficace de leurs activités respectives. »***

En termes opérationnelles, le genre est un outil de développement destiné à renforcer la qualité de la planification et de la programmation des projets et programmes avec à la clé des stratégies mieux ciblées et porteuses de résultats en adéquation avec les objectifs attendus, en l'occurrence, et les changements souhaités chez les bénéficiaires (MAER, 2020).

II. Contexte justificatif

L'indice d'inégalité de genre (IIG) place le Sénégal au ***124ème rang*** parmi ***160 pays*** en 2017. Les contraintes qui limitent l'insertion des femmes dans le système productif ont trait à l'accès inégal aux facteurs de production, une faible représentativité des jeunes femmes en particulier dans les instances de décision, la faible qualification et une maîtrise limitée des itinéraires et outils de gestion des activités agricoles et/ou connexes.

Les femmes, faiblement propriétaires de terre, ont plus recours à l'emprunt de terre et accèdent plus à des parcelles allouées à leur groupement. Le niveau d'accès des femmes et des hommes à la terre est marqué par des disparités importantes. En effet, en moyenne, ***13,8%*** des femmes seulement sont propriétaires de leur parcelle contre ***86,2%*** pour les hommes. Par rapport à l'accès au moyen de la location qui nécessite des capacités à payer, ***23,2%*** de femmes ont recours à cette pratique contre ***76,8%*** chez les hommes. Pour le recours à l'emprunt de parcelle, la proportion de femme ayant recours au prêt est de ***40,7%*** contre ***59,3%*** chez les hommes. Pour l'accès à la terre par fermage, la disparité est aussi importante puisque ***14,3%*** de femmes seulement en bénéficie contre ***85,7%*** d'hommes.

Dans le domaine de la formation professionnelle, sur l'effectif global 39 553 apprenants, 242 seulement sont destinés au secteur primaires. Les femmes sont plus enclines aux formations professionnelles liées au secteur tertiaire et s'adonnent rarement au secteur primaire (SNEEG, 2016-2026).

La participation des femmes aux instances de concertation et de décision des organisations de producteurs dont elles sont souvent en majorité membres, demeure encore très faible. Ceci est déterminé entre autres par le taux d'analphabétisme encore élevé dans certaines zones rurales et leur faible capacité à s'exprimer et faire valoir leurs droits.

Dans le souci de réduire et de mettre fin les violences et les inégalités socioéconomiques basées sur le genre, l'Etat du Sénégal a mis en place des dispositifs politiques permettant une prise en charge transversale de la dimension genre. Aussi, le Sénégal s'est-il doté d'une Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) dont la vision est de ***« faire du Sénégal un pays émergent en 2025 avec une société solidaire dans un état de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance »*** (SNEEG II, 2016-2026).

Dans le secteur primaire, la SNEEG préconise des « mesures susceptibles de favoriser le développement des activités et l'obtention de revenus agricoles au profit des femmes intervenant dans la chaînes de valeur et doivent être centrées sur :

- L'augmentation et la création d'opportunités pour l'accès équitable des femmes en milieu rural aux ressources productives que sont : la terre, les intrants, les financements, les crédits, les équipements et infrastructures agricoles ;
- Le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales des femmes rurales et l'amélioration de leurs accès aux services à l'encadrement et aux formations des structures publiques et privées ;
- L'amélioration de l'accès des femmes aux marchés, le coaching pour développer des entreprises agricoles (plans d'affaires, stratégies de vente et de marketing, partenariats stratégiques avec le secteur public/privé pour des formations en entreprenariat et en gestion) ;
- Le soutien à la participation et à l'accès des femmes à l'emploi rural décent et rémunéré et aux agro entreprises (les femmes occupent généralement des emplois précaires, sous-payés, quand elles ne travaillent pas dans les champs des hommes sans rémunération) ;
- Le renforcement du leadership des femmes et de leur accès aux instances de décision des organisations pour veiller à ce que leurs avis, leurs besoins et leurs intérêts soient considérés dans les projets, initiatives et partenariats qui sont noués ;
- Une opérationnalisation des aspects nutritionnels avec les organisations de femmes à la base et des structures d'appui ainsi que les multiples entreprises de femmes intervenant dans la transformation et la mise en marché de produits agricoles ;
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers la formation professionnelle des jeunes filles rurales en rupture de scolarisation.

III. La stratégie genre du projet

La coordination et l'équipe du projet veillera à ce que l'inclusion des femmes soit réellement assurée dans les trois composantes du projet, à savoir : (i) Développement d'activités économiques rentables, (ii) Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion ; et (iii) Coordination et gestion du projet). Cela se fera en favorisant: (i) le choix et la décision des femmes sur l'organisation de leurs activités économiques ; (ii) l'accès aux facteurs de production pour démarrer ou renforcer leurs activités économiques (dotation de démarrage activité , financement) ; (iii) l'accès aux techniques et technologies performantes et novatrices ; (iv) l'accès à l'appui-conseil de proximité pour la bonne conduite et la gestion de l'activité; (iv) le contrôle sur la gestion des revenus de leurs activités; (v) l'accès à l'utilisation et gestion d'infrastructures de stockage, conditionnement et commercialisation.

L'opérationnalisation de la stratégie du genre doit amener le projet à agir sur les 05 dimensions d'autonomisation identifié dans le projet à savoir :

- ***la dimension production ;***
- ***la dimension revenu ;***
- ***la dimension leadership ;***
- ***la dimension ressources***
- ***la dimension temps.***

Pour une implication et une appropriation communautaire le projet a identifié des outils pour instaurer/restaurer au niveau du ménage l'égalité homme-femme, par l'utilisation de méthodologies innovantes, participatives et interactives comme le Système d'apprentissage interactif entre les sexes appelé GALS.

IV. Appui à la mise en œuvre et suivi de l'inclusion genre du projet Agri-Jeunes

Le projet Agri-Jeunes Tekki Ndawñi fera appel à des prestataires de services (ONG nationales et/ou internationales, bureaux d'étude) ayant une expertise et une expérience confirmées dans le domaine des droits des femmes et de leur autonomisation. La collaboration avec les fédérations et associations membres du CNCR, le Collège des femmes du CNCR sera privilégiée pour renforcer le réseau des femmes du secteur agricole et l'échange sur thématiques communs au-delà des filières et des maillons dans lesquelles elles évoluent

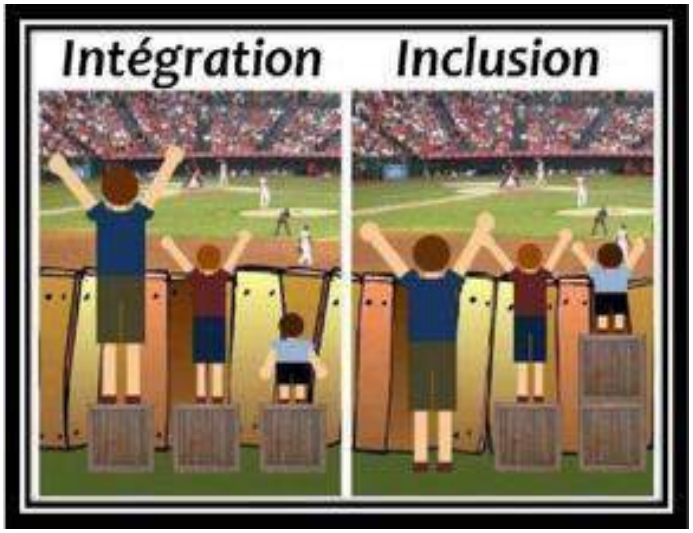

Ob. spécifique : Promotion de l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Réalisation de mon projet économique

LE PARCOURS D'INSERTION DU JEUNE RURAL

25 000 activités économiques rentables et viables

30 000 jeunes sont formés et insérés avec l'appui du K7

15 000 agripreneurs voient leur business plan

50000 jeunes accèdent aux dispositifs d'appuis

Au moins 150.000 jeunes

⇒ *Les activités économiques rentables sont développées*
⇒ *Les capacités sont renforcées et l'insertion est facilitée*

⇒ *Les jeunes Agripreneurs (dont 50% de femmes) sont intégrés au marché.*
⇒ *Les activités économiques et initiatives entrepreneuriales des jeunes agripreneurs sont financées.*
⇒ *Les capacités techniques, d'organisation et de gestion des jeunes sont renforcées*
⇒ *L'offre de formation et d'appui-conseil aux jeunes ruraux est adaptée*

- ✓ *Facilités l'accès à l'information et développement de partenariats commerciaux*
- ✓ *Facilité l'accès aux marchés émergents par l'appui et orientation vers les marchés*
- ✓ *Promotion du marché et du marketing de masse*
- ✓ *Aménagement de petits périmètres maraichers, la construction et l'équipement d'étangs et de bassins piscicoles, l'aménagement de cages flottantes ;*
- ✓ *Appui aux initiatives économiques des jeunes en formation par une dotation d'investissement aux jeunes en fin de formation (Capital-set K7) ;*
- ✓ *Facilitation pour le financement aux jeunes agripreneurs détenteurs de plans d'affaires Facilitation pour le financement aux jeunes agripreneurs détenteurs de plans d'affaires*

Accueil, écoute - Conseil d'orientation et suivi - Visites de terrain

LISTE DES PAQUETS DE SERVICES FOURNIS AUX JEUNES RURAUX BENEFICIAIRES DES DISPOSITIFS D'APPUI

(0)Appui à l'élaboration du plan d'action formation-insertion avec le conseiller en entreprise pdt la phase de facilitation et d'orientation

(I) Formation pratique avec un tuteur en partenariat avec un centre de formation et en lien avec les OP, le conseil agricole et les services techniques

(II)Formation modulaire de courte durée organisée avec les centres de formation sur les itinéraires techniques, l'éducation financière et les bases de gestion

(III)Le capital sept (K7) pour l'installation de l'activité et les pratiques des acquis de la formation

(IV)Le conseil d'entreprise pour appuyer l'élaboration d'un microprojet qui sera présenté à un comité d'approbation pour le lancement de l'activité avec le K7

(V) Le tuteur et le conseiller poursuivent leurs conseils sur la gestion de l'activité et la prise de responsable

Réalisation de mon projet économique

Activités destinées aux jeunes en formation-insertion

Etape 1 : Préparation projet

-Appui d'un conseiller à l'élaboration du plan d'accompagnement et plan d'affaire ;
-Accès à des formations de perfectionnement technique et entrepreneurial
-Mobilisation du pool d'experts pour des conseils spécialisés

Etape 2 : Validation/sélection des projets plans d'affaire

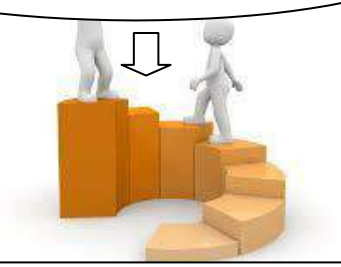

-Appui d'un conseiller à la préparation du dossier à soumettre aux membres du comité de validation des projets de plans d'affaire

Etape 3 : Accompagnement dans la mise en œuvre du projet

-Suivi de l'activité économique avec des outils de gestion adaptés au plan d'investissement et au plan de décaissement du crédit;
- Conseil technico économique selon un référentiel adopté
- Conseil sur la dimension commerciale et l'insertion dans les marchés ;
- Conseil sur l'élaboration ou la consolidation d'une stratégie de développement de l'entreprise ;
- Appui à l'intégration dans les OP

Activités destinées aux renforcements des agripreneurs

LE TUTORAT DANS LA FORMATION INSERTION

Définition du Tutorat Lieu du tutorat

Le tutorat peut être définit comme un accompagnement des travailleurs dans la transmission et l'acquisition des compétences. Le dispositif de tutorat met en relation un nouveau travailleur et un travailleur plus ancien (pas forcément plus âgé mais plus expérimenté) qui sera chargé de l'accueillir, de l'intégrer et de lui transmettre les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour son bon fonctionnement.

Dans le cadre du projet, le tuteur est un professionnel confirmé et le tutoré est un jeune qui bénéficie du parcours de la formation-insertion.

Objectifs du tutorat

Le tutorat vise deux objectifs : la formation et la socialisation du tutoré. C'est la particularité du tutorat d'associer dans une même dynamique les dimensions cognitive et sociale de l'apprentissage

Relations du tuteur avec les autres acteurs ?

Le tuteur est en échange permanente avec les acteurs impliqués dans le renforcement de capacités du jeune (formateurs, conseillers et équipe du projet)

Quelle est l'importance du tutorat ?

La conduite d'une activité économique requiert des capacités différentes (techniques, gestion, prise de décision, etc.), que le jeune ne dispose pas encore, qui doivent être coordonnées pour un pilotage efficace et une bonne réactivité aux aléas.

Lieu du Tutorat

La formation pratique se déroulera principalement auprès d'un professionnel confirmé en observant et partageant ses taches sur son site de production. En participant aux activités du tuteur, le jeune en formation se familiarisera avec toutes les facettes du métier et de la gestion de l'exploitation (ou de l'atelier) ainsi que de la mise en marché. Le tutorat facilitera également la prise de contact avec les organisations professionnelles, le conseil agricole et les services techniques de son domaine d'activité.

Durée du tutorat

La durée du tutorat est de 3 à 6 mois, mais peut variée en fonction du projet du jeune et aussi de la nécessité d'intégrer une phase d'alphabétisation

Qui peut être tuteur ?

Les tuteurs seront identifiés parmi les professionnels (producteurs ou transformateurs) qui disposent d'une expérience confirmée dans l'itinéraire technique choisi et un plateau technique correspondant. Le Projet associera les organisations professionnelles pour l'identification des tuteurs.

Prise en charge

- ⇒ **du tuteur :** un montant forfaitaire donné au tuteur pour chaque jeune encadré ;
- ⇒ **du tutoré :** la mise en disposition des intrants nécessaire pour l'apprentissage.

PROCEDURES DU MECANISME D'APPUI D'AGRIJEUNES

1. Procédures du mécanisme d'appui d'AgriJeunes

- Remplissage du formulaire d'identification par le jeune ou le groupe de jeunes ;
- Renseignement des formulaires d'orientation et développement du projet économique par les demandeurs assistés par les opérateurs spécialisés recrutés à cet effet ;
- Approbation par les Comités Régionaux de sélection
- Signature de l'accord d'appui avec AgriJeunes ;
- Mobilisation de la Contrepartie du jeune en quête d'insertion/ et du minimum de dépôt pour les agripreneurs ;
- Choix des fournisseurs par le jeune en quête d'insertion ;
- Versement du Capital set (K7) dans le compte du jeune en quête d'insertion ;
- Commande et réception du kit d'installation ;
- Mise en œuvre et suivi des projets ;
- Evaluation des projets.

2. Information et retrait du formulaire d'identification

- Unité de Coordination du Projet (Kaolack) ;
- Antennes Ziguinchor et Louga ;
- Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) / Directions de zones Niayes (Thiès), SP (Louga), BAS (Kahone), BAN (Diourbel), BMC (Ziguinchor) ;
- Agence Nationale de Promotion à l'Emploi des Jeunes / Antennes régionales (Thiès, Kaolack, Diourbel, Ziguinchor) ;
- Conseil National des Cadres Ruraux / CNCR des régions d'intervention du projet ;
- Office Nationale de la Formation professionnelle / Antennes régionales (Kaolack, Diourbel, Thiès, Ziguinchor) ;
- Etc.

CAPITAL – SET : K7

1. Définition

Le Capital-set (K7) pour designer l'investissement consenti comme un capital couvrant l'ensemble des besoins requis pour une taille modélisée d'activité adaptée au jeune en phase d'insertion.

Ainsi les jeunes ruraux en insertion bénéficieront d'un appui financier du projet AGRIJEUNES TEKKI NDAWÑI pour l'acquisition de moyens de production indispensables à leur installation, sous forme de capital d'installation (capital-set)

Au total, le projet AGRIJEUNES TEKKI NDAWÑI accordera à 30.000 jeunes ruraux, en individuel ou collectif, une dotation d'investissement d'un coût moyen de 400 000 francs CFA ou 610 Euro, composée pour l'essentiel d'équipements, d'intrants de production et d'exploitation, d'outils et accessoires leur permettant d'exercer l'activité en relation avec la formation qu'ils auront reçue. Appelée Capital-set (K7), cette dotation sera conçue en se référant aux profils des jeunes bénéficiaires et à leurs projets d'insertion. Ils seront standardisés (prototypes établis et validés) selon les types d'activités jugés attractifs pour le groupe-cible et caractérisés comme modèles garantissant un retour sur investissement.

2. Eligibilité des jeunes ruraux au K7

Le K7 est destiné aux jeunes ruraux qui n'ont jamais entrepris une activité économique pour leur propre compte. Ces jeunes ruraux qui ont besoin d'abord d'une formation qualifiante en vue d'avoir les capacités nécessaires pour mener à bien leur activité. Ainsi, après leur présélection au niveau communal, ces derniers seront appuyés par le projet pour disposer d'un document de K7 et un comité d'attribution départemental va examiner ces documents avec pour mandat de :

- Vérifier la conformité des projets et de son porteur avec les critères éliminatoires du projet ;
- Emettre des avis techniques motivés sur les projets soumis ;
- Sélectionner des dossiers éligibles aux appuis du projet sur la base des critères de sélection définis et partagés avec les membres ;
- Informer les parties prenantes des résultats de ses travaux ;
- Etudier et émettre un avis sur les réserves soumises par des bénéficiaires potentiels lésés ou écartés injustement.

Les critères de sélection des jeunes en formation insertion pour accéder au K7 se résument essentiellement :

- Situation sociale (handicap, migrants de retour, etc.) ;
- Disponibilité du site (foncier), d'un atelier ou engagement confirmé ;
- Capacité de mobilisation des apports et du fonds de roulement si nécessaire d'après le plan d'affaires ;
- Emplois à créer et/ou consolider ;
- Existence de marchés ;
- Rentabilité financière ;
- Prise en charge des impacts environnementaux.

3. Processus d'identification et d'agrément des fournisseurs

Le projet travaillera en relation avec les jeunes dans la confection des TDR pour la sélection des fournisseurs d'équipements et d'intrants. Ainsi selon un mode opérateur de maîtrise d'ouvrage assistée plaçant le jeune au centre du processus d'acquisition des équipements avec l'encadrement du projet et l'assurance-qualité des services techniques, les TDR doivent intégrer toutes les spécifications techniques et agro écologiques. Après le partage et la validation des TDR, le projet assistera les jeunes dans le processus d'identification et d'agrément de fournisseurs. Ces fournisseurs, agréés dans différents domaines, seront appelés à travailler avec les jeunes bénéficiaires du K7.

4. Modalités de mise en place des financements des K7 et paiement des fournisseurs

Concernant les modalités de mise en place du fonds et des paiements des fournisseurs, chaque jeune ouvrira un compte dans une Institution Financière Partenaire. Les modalités d'ouverture et de gestion des comptes avec des conditions préférentielles seront négociées avec les Institutions Financières Partenaires (IFP). Le montant dédié au K7 sera déposé dans le compte en mode séquestre (le bénéficiaire ne pourra mouvementer le compte que s'il a l'autorisation du projet) suivant un plan d'investissement et de décaissement du jeune bénéficiaire qui aura déjà suivi un programme d'éducation financière. Sur la base de la validation du projet et des expressions de besoins, une commande sera lancée auprès du ou des fournisseurs désignés par le jeune. Chaque fournisseur dans son domaine, livrera les équipements et intrants au niveau des sites dédiés. Sur la base du PV de réception, le jeune émet un ou des ordres de paiement au profit du ou des différents fournisseurs.

5. Les avantages du schéma

Cette relation préalable du bénéficiaire de K7 avec une institution financière est utile pour le passage de ce jeune en Agripreneur. Le schéma permet, d'une part d'améliorer la bancarisation des jeunes, et d'autre part, de faciliter une meilleure inclusion financière de ces derniers qui vont commencer à avoir progressivement un plan d'épargne pour se préparer à la demande intérieur de crédit. Par ailleurs, la mise en relation commerciale avec les fournisseurs, lui permet d'avoir une bonne connaissance du marché. Ce premier contact, va lui permettre d'avoir une bonne connaissance des

MUTUELLE DE CAUTIONNEMENT (MC)

1. Facilitation à l'accès au crédit

Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI compte faciliter l'accès au crédit à 15.000 jeunes agri preneurs détenteurs de plans d'affaires individuels et/ou collectifs validés par les comités régionaux de sélection auprès des institutions financières opérant en milieu rural et ayant une stratégie favorable aux filières agricoles. Cette facilitation se déroulera dans le cadre de partenariats formalisés avec ces institutions financières.

3. Définition de la MC

Cependant étant donné les contraintes de garantie qui limitent l'accès au crédit, le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI appuiera la mise en place d'un système de cautionnement mutuel pour offrir aux jeunes agripreneurs une solution de mutualisation des risques visant à garantir les prêts de l'ensemble des jeunes qui y adhèreront. En d'autres termes, c'est un fonds qui permet de couvrir le risque en cas de défaut de paiement d'un agripreneur membre.

Il est envisagé de constituer 10 mutuelles de cautionnement (MC) dont une MC par zone de concentration affiliant les jeunes agripreneurs de la zone. Il s'agira pour ces derniers de capitaliser dans le fonds de la mutuelle un certain pourcentage. Par exemple, chaque agripreneur doit souscrire au capital de la société de cautionnement mutuel entre 0,5 et 1% du montant emprunté pour en devenir membre et le projet AGRIJEUNES TEKKI NDAWGNI offrira à la mutuelle d'abonder le fonds en quintuplant sa capitalisation.

2. Importance de la MC

Le fonds de la mutuelle servira alors à garantir les prêts des agripreneurs membres. Il s'agit d'une coopérative qui mutualise les risques pour garantir les prêts de l'ensemble de ses adhérents et en cas de défaillance des agripreneurs c'est la société de cautionnement mutuel qui paye les échéances et se retourne ensuite contre l'Agripreneur débiteur. Ce fonds de garantie qui est logé au niveau d'une institution financière partenaire va aussi générer des revenus en raison du taux d'intérêt qui sera fixé et capitalisé annuellement.

4. Mise en place des MC

Les mutuelles de cautionnement étant des coopératives, le projet AGRIJEUNES TEKKI NDAWGNI va appuyer les membres à leur mise en place avec des organes de gestion, professionnels et transparents régis par des statuts et un règlement intérieur clair, partagé et accepté par tous. Ce travail se fera en étroite collaboration avec les institutions financières partenaires.

MICRO - ASSURANCE AGRICOLE

Les services de micro-assurance agricole seront promus par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI pour le développement et la consolidation de relations d'affaires entre les jeunes agripreneurs et les institutions financières. Une subvention dégressive des primes d'assurance est envisagée au profit des agri- preneurs. (75% pour la première année, 50% pour la deuxième année et 25% pour la troisième année). Ces derniers devront être en mesure au bout de 3 ans de prendre entièrement en charge les primes d'assurance. La distribution de polices d'assurance touchera 15.000 jeunes agripreneurs.

En plus de sécuriser la relation des jeunes avec le secteur financier, elle va contribuer au développement d'échelle et de la culture d'assurance susceptible d'occasionner la baisse des coûts de l'assurance dans le futur. Pour se faire, une convention de partenariat sera signée entre le projet Agri- jeunes et la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) en vue de faciliter l'accès et l'adhésion à l'assurance agricole aux Agri- preneurs pour une sécurisation de leurs productions, revenus et infrastructures de production dans la zone d'intervention du projet.

La convention de partenariat avec la CNAAS permettra de préciser les différents produits d'assurance et leurs coûts en rapport avec les projets économiques des jeunes bénéficiaires ?

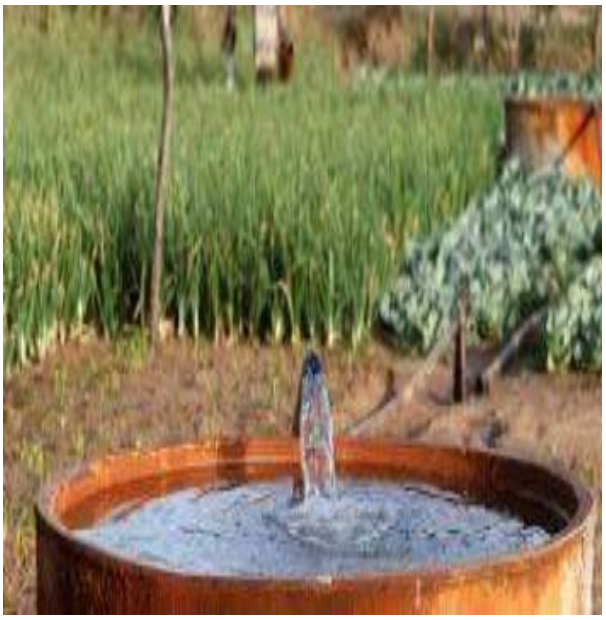

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1. Description

L'agriculture biologique comme mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels, renferme de multiples bénéfices en termes de création d'activités et d'emplois. Aujourd'hui, le marché des produits biologiques offre des perspectives intéressantes découlant entre autres du glissement des habitudes alimentaires sensibles à la nutrition et à la santé des consommateurs. Du point de vue écologique, le système est considéré régulateur et restaurateur des principes du développement durable. Au plan économique, un marché de niche se développe aussi bien domestique qu'à l'export. Le marché du biologique représente un réel potentiel de croissance économique et constitue un modèle économique viable et lucratif pour les jeunes à condition d'être suffisamment encadrés et accompagnés dans leurs activités. Il se distinguent des marchés conventionnels par les principes de durabilité véhiculés sur l'ensemble de tout le processus de production, de transformation et de mise en marché, dont notamment la préservation de l'environnement, le principe d'équité entre les acteurs, l'amélioration des conditions de vie des paysans producteurs et l'amélioration de la santé des producteurs et des consommateurs. Toutefois, la filière biologique qui se conjugue de plus en plus avec le commerce équitable, peut mieux rémunérer les jeunes agripreneurs, malgré l'introduction de critères et d'exigences stricts sur la régularité de la production en volume et en qualité qui pourrait être contraignante.

2. Activités prévues par AgriJeunes Tekki Ndawñi

Pour encourager les jeunes à saisir les opportunités du bio, le projet AgriJeunes mettra en œuvre les activités ci-après :

- ***Etude sur les réelles opportunités des créneaux du bio et du commerce équitable***

L'étude apportera ainsi des éléments permettant de comprendre la demande existante ; l'offre de produits, des marchés et des circuits de distribution au Sénégal ; et évaluera les possibilités de positionnement et d'intégration des jeunes. Elle mettra en évidence dans quelles mesures la filière biologique qui se conjugue de plus en plus avec le commerce équitable, peut mieux rémunérer les jeunes agripreneurs. Afin que l'étude se concrétise sur la pré-identification des opérateurs économiques qui pourront potentiellement être les partenaires des jeunes, elle sera complétée par l'organisation d'un forum économique sur le bio et le commerce équitable auquel seront conviés les opérateurs économiques nationaux et internationaux œuvrant dans les chaînes de valeur porteuses identifiées.

- ***Opération-pilote***

L'opération-pilote sera conduite dans les *zones de concentration à raison d'un projet-pilote par région ciblant une filière favorable à une trajectoire de certification et considérée comme offrant les meilleures opportunités aux jeunes en fonction des marchés visés*.

Les appuis dans le cadre du pilote consisteront en l'identification et la mobilisation des jeunes agripreneurs, la facilitati on pour la mise en relation avec le ou les acheteur(s) et négociation des contrats, l'appui-accompagnement à la mise en œuvre technique et à la gestion des contrats, les renforcements de capacité spécifiques, l'appui au financement du processus de certification Bio/commerce équitable, la promotion des échanges d'expériences et la facilitation de l'intégration aux plateformes et organisations existantes à travers l'organisation de visite-échanges/route d'apprentissage, l'orientation des jeunes vers les plateformes existantes et le financement de leur participation aux évènements organisés par lesdites plateformes. L'opération-pilote sera mis en œuvre sur une durée équivalent à deux (02) campagnes agricoles.

Le projet AGRIJEUNES financera, pour la phase-pilote, la prise en charge du processus de certification sur une base dégressive : prise en charge intégrale pendant les 2 premières années du projet, prise en charge à 75% et à 50% respectivement pendant la troisième année et la quatrième année.

- ***Promotion commerciale des produits***

A travers les différents canaux de distribution et de communication, le projet mettra à profit l'utilisation des canaux innovants et adaptés aux jeunes (réseaux sociaux, plateformes web/E-commerce, foires, etc.).

3. Critères d'éligibilité

- Être un jeune ou groupe de jeunes ruraux hommes/femmes porteurs de projets économiques individuels ou collectifs ;
- Jeunes de 15 à 35 ans en quête d'insertion économique avec ou sans niveau d'instruction ;
- Jeunes agripreneurs en activité, âgés d'au moins 18 ans, avec ou sans formation professionnelle de base et évoluant dans des filières ciblées par la phase-pilote du bio et/ou une activité connexe inscrite dans une trajectoire d'évolution dans le domaine du bio ;
- Être dans une des régions d'intervention du projet ;
- Avoir un historique satisfaisant de remboursement des crédits contractés.

DISPOSITIFS ENDOGENES DE COMMERCIALISATION

1. Description

Dans la dynamique de facilitation de la collaboration avec les jeunes et la formalisation des partenariats commerciaux endogènes, le projet AgriJeunes appuiera l'intégration des jeunes au niveau des dispositifs endogènes d'appui à la commercialisation. La participation des jeunes et l'augmentation de leur leadership au niveau des OP, faîtières et interprofessions, sont visées au niveau des dispositifs endogènes.

Les dispositifs endogènes sont des infrastructures d'appui à la commercialisation groupée permettant d'accroître les capacités de mise en marché des OP, de leurs faîtières et des interprofessions, de manière à ce que ces structures puissent intégrer un maximum de jeunes autour des dispositifs.

Pour faciliter l'écoulement raisonné des produits sur le marché, les dispositifs incluront les différents types d'infrastructures qui permettront d'ajouter de la valeur au produit, tels que les magasins de stockage, les aires de séchage, les unités de pré-conditionnement ou de conditionnement, etc.

Le projet AgriJeunes compte réhabiliter et construire 100 dispositifs endogènes et infrastructures d'appui à la commercialisation groupée dont la répartition par type d'infrastructure sera définie dans l'étude diagnostic et de capitalisation.

3. Activités prévues par AgriJeunes Tekki Ndawñi

Les activités prévues comprennent :

- Une étude de diagnostic et de capitalisation sur les dispositifs existants pour faire l'état des lieux et dresser la cartographie des dispositifs existants au niveau des OP, faîtières et interprofessions ; évaluer les différentes opportunités de commercialisation à saisir et les conditions à remplir pour intégrer les jeunes dans les chaines de valeur, ainsi que les appuis en matière d'infrastructures que le projet pourrait apporter.
- La construction et la réhabilitation de dispositifs endogènes/ infrastructures d'appui à la commercialisation ;
- L'appui à la gestion des dispositifs endogènes de commercialisation ;
- L'appui à l'intégration des jeunes au niveau des dispositifs endogènes d'appui à la commercialisation ;
- L'appui à la formalisation des partenariats commerciaux endogènes par la définition de modèles de canevas contractuels ;
- L'évaluation et la capitalisation sur les dispositifs endogènes en fin de projet.

Pour une gestion optimale des dispositifs et leur opérationnalisation, les différentes organisations gestionnaires bénéficieront d'une assistance technique à travers un système de gestion logistique, technique et financière, leur permettant d'identifier, assurer et suivre les différentes types d'activités (approvisionnement, stockage, conditionnement, commercialisation, suivi des contrats, tenues de rencontres annuelles d'évaluation, etc.).

Une plateforme informatique simple et facile d'utilisation sous Excel sera développée pour permettre le renseignement des flux de produits, financiers, l'organisation des ressources humaines et la logistique au sein des dispositifs endogènes, accompagnée d'un manuel opérationnel d'exploitation, faisant l'objet de formation aux comités de gestion des dispositifs. Cette base de données permettra d'enregistrer et suivre systématiquement les différents partenaires des OP/faîtières/interprofessions et notamment les groupements de jeunes, pour une meilleure fidélisation de leurs collaborations avec les bons partenaires, le suivi des contrats et le recours aux appuis du projet pour les besoins de renforcement identifiés.

2. Critères de sélection des zones d'implantation

Le choix des infrastructures à réhabiliter ou à construire reposera sur les critères ci-après :

- Les expériences antérieures déjà testées et éprouvées par les OP, faîtières et interprofessions pour une réplication des modèles ;
- L'existence d'un marché clairement identifié par l'OP, la faîtière ou l'interprofession ;
- La possession d'un certain niveau de capacité par l'OP, la faîtière ou l'interprofession pour gérer l'infrastructure réhabilitée/construite ;
- La capacité d'intégration des jeunes résultant de la réhabilitation ou de la construction ;
- La capacité de l'OP, de la faîtière et de l'interprofession à contribuer à la construction ou la réhabilitation.

La sélection des zones d'implantation des infrastructures et des OP/faîtières/interprofessions gestionnaires des infrastructures se fera suite à l'étude diagnostic et suivant un processus transparent pour la validation.

PLATEFORMES NUMERIQUES

1. Description

Le projet AgriJeunes appuiera la promotion commerciale des produits par les différents canaux de distribution et de communication, et mettra à profit l'utilisation des canaux innovants et adaptés aux jeunes (réseaux sociaux, plateformes web/E-commerce, etc.).

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par le projet repose sur les avantages apportés par leur avènement pour réduire la fracture territoriale et accéder aux informations à toutes les échelles socio-économiques. Les outils numériques présentent des facilités directes à l'accès à l'information ciblée sur les activités économiques des jeunes, le marketing de leurs produits afin de se faire connaître par le grand public, la mise en relation avec les potentiels fournisseurs de service et acheteurs.

La promotion du marché connecté et du marketing de masse se développera à travers ses applications avec l'appui du projet aux jeunes agripreneurs à saisir l'opportunité qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) au marketing digital et la communication sur mesure.

2. Activités prévues par AgriJeunes Tekki Ndawñi

Le projet compte mener une *étude de faisabilité* pour permettre aux bénéficiaires de découvrir les opportunités liées au e-commerce et de profiter de l'internet pour mettre en valeur leur production par le biais du marketing de masse. Il s'agira d'identifier les supports numériques et les canaux de distribution les plus pertinents pour la promotion et la vente des produits que proposent les jeunes agripreneurs.	Le *développement d'applications ou l'appui de plateformes numériques et les collaborations avec des plateformes numériques* appropriées pour permettre aux jeunes d'accéder davantage au e-commerce, d'exposer leur produits/services, de mettre en place des stratégies marketing plus agressives pour faciliter leur écoulement.	Le *développement et l'opérationnalisation d'une application "Agrijeune"* et collaboration avec des plateformes numériques appropriées à travers des conventions de partenariats pour la gestion des outils.

3. Domaines d'application

Les domaines d'application sont :

- Plateformes commerciales de vente,
- Alternatives de conditionnement et de transport, les informations sur les prix, les transactions et paiements électroniques, etc.
- Réponse aux besoins en services aux informations pour soutenir la programmation de la production (information sur les marchés, prévisions météo, services de conseil technique, financement, etc.) et les informations pour soutenir le processus de production et de transformation (services de conseil technique sur les entretiens, les maladies, formation en ligne, etc.).
- Marché connecté et marketing de masse ;
- Plateforme d'information climatique ;
- Formation dans des métiers « rénovés » par l'introduction des technologies.

SUIVI - EVALUATION PARTICIPATIF (SEP)

Le Suivi-Evaluation Participatif est un processus d'apprentissage individuel et collectif et de développement des capacités à travers lequel chacun devient plus conscient de ses forces et faiblesses, des réalités sociales qui l'environnent, et de ses visions et perspectives sur les résultats du développement. Les principes du SEP sont : la participation, la négociation, l'apprentissage, la flexibilité l'itérativité et l'accessibilité.

Dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, l'activité de suivi - évaluation se focalise sur les résultats et effets induits par les actions inscrites dans les PTBA. Aussi le suivi d'exécution des PTBA est essentiel pour s'assurer que les prévisions sont scrupuleusement respectées pour espérer atteindre les changements escomptés. Ainsi, le succès de l'ensemble du processus de mise en œuvre des PTBA dépend de la qualité du suivi continu. Il intervient à toutes les étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan. Il implique toutes les parties prenantes et se fera de manière participative. Les principaux objectifs seront de :

- s'assurer que ce qui a été prévu a été réalisé,
- repérer les dysfonctionnements et apporter des correctifs nécessaires,
- permettre une meilleure appropriation par les bénéficiaires.

Les principales parties prenantes qui sont des acteurs essentiels dans le processus sont les collectivités territoriales, l'ANPEJ, l'ANCAR, le CRJS, le CNCR, les interprofessions, les OP, l'ONFP, le 3FPT, l'ANA, les opérateurs spécialisés et autres STD (DRDR, SREPA, IREF…). En effet, le projet AgriJeunes élaborera avec chacun une convention de partenariat où la mission de chaque partie est bien spécifiée. Les services techniques au niveau département et arrondissement participeront activement à l'animation du dispositif de S&E du projet.

Pour l'opérationnalisation du S&E, il sera procédé à la collecte systématique et régulière et au traitement de données à chaque

Présentation schématique du système de suivi – évaluation

Fonctions	Appréciation de l'état d'avancement des activités et des produits		Mesure des effets et de l'impact
	Planification et suivi des activités	Suivi des résultats	
Sources	• Programmes de travail et budgets annuels (PTBA) • Plan de passation des marchés (PPM) • Plan de formation (PF)	Fiches de collecte pour les bénéficiaires (jeunes en insertion et agripreneurs) appuyés	Base de données du Projet Enquêtes thématiques Etudes thématiques Ateliers auto-évaluation
Outils clefs	• Méthode de suivi du PTBA • Module PTBA de l'application informatique • Logiciel de gestion financière (comptabilité et suivi des marchés)	Application informatique pour le suivi-évaluation	• Analyse réflexive à partir des statistiques de la Base de Données • Grille d'évaluation multicritère
Maître d'œuvre	UCP (Coordonnateur national, Responsable suivi-évaluation, RAF)	UCP (RSE) / Chefs d'antennes / Partenaires stratégiques / Agripreneurs / jeunes financés / AGEX / MPER	• Responsable Suivi Evaluation • Bureau d'études / Consultants
Principaux produits	• Rapports sur l'état d'exécution du PTBA • Tableaux de bord sur les indicateurs de produits et d'effets • Tableau de bord mis à jour des indicateurs du cadre logique • Fiches et cahiers de suivi • Tableaux divers pour les missions de supervision • Base de données du Projet		•Tableaux de bord sur les indicateurs d'impact • Rapports d'études sur l'impact • Rapports enquêtes thématiques • Rapports des ateliers annuels d'auto-évaluation

Ces fonctions seront mises en œuvre par les acteurs suscités, à travers des supports, outils et méthodes définis. Ces acteurs seront regroupés en trois (03) catégories : i) les gestionnaires du système, ii) les fournisseurs d'information, et iii) les utilisateurs d'informations. Il demeure cependant qu'il est important que tous ceux qui fournissent de l'information puissent également les exploiter d'une part et recevoir, d'autre part des informations des autres acteurs

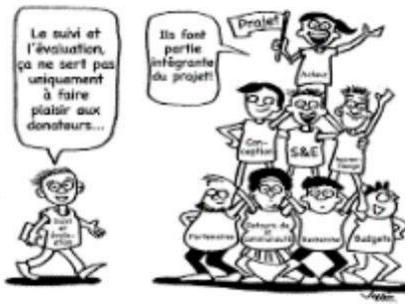

5. ANNEXES

-

ZONES DE CONCENTRATION

Zones de concentration	Délimitation de la ZC	Description de la zone	Partenaires de mise en œuvre ciblés
Zone littorale Louga/Thiès	Sagatta Gueth, Ngourane, Thiolone Fall, Ndande, Bandègne, Koky Mbédiène, Gandeh, Ngueune Sarr, Thiamène, Keur Momar Sarr Mbéyenne, Méwane	Activités maraichères et transformation des produits de la mer, organisations paysannes actives (interprofession de l'oignon), Présence de SFD	ANCAR FAPAL, CRJ de Louga, Collège des Jeunes du CNCR
Niayes Thiès	, Notto Diobass, Fandène, Séwékhaye, Sandiara,	Horticulture, Pêche, Présence SFD, infrastructures d'appui à la commercialisation, OP et interprofession, proximité de grands marchés	ANPEJ RESOPP, UGPM, CRJ de Thiès, Collège des Jeunes du CNCR
Bassin Arachidier Nord Diourbel et une partie de Fatick	Niakhar, Tattaguine, Diouroup, Djilass, Fayil, Soudiane Thialéle, Ndoulo, Ngoye, Ngohé, Tockygare, Patar, Touré Mbonde, Ndindy	Grandes cultures, Maraichage, Elevage, Aviculture, SFD, Infrastructures d'appui à la commercialisation, OP et interprofession, Instituts de formation et de recherche	ANPEJ Collège des Jeunes du CNCR, CRJ de Diourbel et Fatick, Jambugum
BA Sud-Ouest Foundiougne, une partie de Fatick et de Kaolack	Fimela, Diofior, Djilor, Passy, Toubacouta, Keur Samba GUEYE, Nioro Alassane Tall, Diossong, Palmarin, Ndiaffate, Ndiédieng, Mbadakhoune, Latmingué, Ngathie Naoudé, Sibassor, Gandiaye, Khelcom Birane	Grandes cultures, Elevage, plateformes filières animales, Infrastructures de stockage, proximité centre de formation et université de Bambey	ANCAR CRJ de Fatick, CRJ de Kaolack et Collèges des Jeunes du CNCR, Interprofessionnelle du Bissap, Interprofessionnelle mil/sorgho,
BA Sud-Ouest Kaolack	Nioro, Paoskoto, Médina Sabakh, Wack Ngouna, Ndoffane, Kayemor, Taiba Niasse, Keur Madiabel	Grandes cultures, Pêche, Pisciculture, Infrastructures de pêche, transformation céréales locales et arachide	ANCAR CRJ de Kaolack, Collèges des Jeunes du CNCR, ONG Symbiose, FEPROMAS, Réseau de Wack Ngouna
BA Sud-Est Kaffrine	Sagna, Birkelane, Dianké Souf, Mabo, Gniby, Kathiotte, Missirah Wadéne	Grandes cultures, élevage, transformation produits agricoles, plateformes filières animales, infrastructures de stockage, Grand marché de bétail	ANPEJ CRJ de Kaffrine, Collège des jeunes du CNCR, COORDEC
Sylvopastorale Linguère – Keur Momar Sarr	Yangyang, Dodji, Daara Djoloff, Barkédji, Sagatta Djoloff, Déaly,	Elevage extensif et activités connexes, Pêche, Cultures pluviales, PFNL, Marchés de bétail, Plateforme filières animales, Infrastructures de stockage (PAFA-E)	ANCAR Collège des Jeunes du CNCR, ANCAR, CRJ de Louga
Basse et Moyenne Casamance Bignona	Oulampane, Kafountine, Koubala, Tenghory, Suelle, Mangaguoulack	Agriculture pluviale, pêche, transformation de poisson, horticulture, PFNL, élevage à cycle court et bovin, Porcherie, Filière Miel, Huile de palme, Filière Noix de Cajou, Transformation des fruits et légumes	ANPEJ, ANCAR, Collège des Jeunes du CNCR, CRJ, Chambres consulaires
Nord et Moyenne Casamance Sédhiou	Oudoucar, Koussy, San Samba, Marssassoum, Bambaly, Koulibantang, Diattacounda, Bona, Inor, Dianaba, Djirédji, Sacar, Samékanta, Diamalthiélo, Diouloubou, Diamatiéyel, Banguère, Samine, Mangaroungou, (PROVALE-CV)	Riziculture pluviale, Grandes cultures, Elevage extensif bovin et petits ruminants, SFD, Pisciculture, Apiculture, Porcherie, PFNL, Horticulture, Filière Noix d'acajou (Unités de transformation), Filière Banane	ANPEJ ANCAR, COOPAD, CRJ de Sédhiou, Kabonketor, AJAC COLUFIFA
Sud Casamance	Adéane, Enampore, Mlomp Kassa, Santhiaba Manjacke, Djembéring, Niaguis, Oukout,	Riziculture pluviale, Grandes cultures, Elevage extensif bovin et petits ruminants, SFD, Pisciculture, Apiculture, Porcherie, PFNL, Horticulture, Ostréiculture, Filière Noix d'acajou (Unités de transformation)	ANCAR ANPEJ, Collèges des Jeunes du CNCR, CRJ de Ziguinchor, AJAC LUKAAL, Chambres consulaires

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

……..

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

Région ……..….. Département……Commune:……..……..

FICHE D'IDENTIFICATION DES JEUNES RURAUX PORTEURS D'IDÉE DE PROJET

Date	Prénom & NOM	Sexe	Âge (Ou Date de naissance)	Localité	Nom du père / mère / Tuteur (à préciser)	Numéro CIN / du parent ou du Tuteur (à préciser)	Affiliation à des organisations professionnelles (si oui, précisez)	Niveau d'études	Compétences /Métiers	Idée de projet (Activité actuelle /Domaine intéressé)	Initiatives prises dans le domaine	Contacts (Téléphone, e-mail	Décision (Agri Jeunes ou autres)

FICHE D'ORIENTATION DES JEUNES VERS LES DISPOSITIFS D'APPUI

1. PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU PORTEUR D'IDEE DE PROJET

Individuel		
Nom		
Prénom		
Âge		
Date et lieu de naissance		
Sexe		
Numéro CIN		
Localité		
Commune		
Arrondissement		
Département		
Région		
Adresse exacte		
Numéro de téléphone		
Adresse email		
Niveau d'instruction / d'étude / Alphabétisation ou Qualification Technique		
Situation familiale	Orphelin (e) de :	
	Père	
	Mère	
	Père et mère	
Situation matrimoniale	Célibataire	
	Marié (e)	
	Divorcé (e)	
	Veuf (ve)	
	Avez-vous des enfants ?	
	OUI	
	NON	
	Si oui donnez le nombre d'enfants	
Etes-vous en situation de handicap	OUI	
	NON	
	Si oui préciser le type d'handicap	
Statut social	Chef de ménage	
	Fils ou fille du chef de ménage	
	Aide-familiale	
	Apprenti	
	Adopté	

2. PROFIL DU MENAGE DU PORTEUR D'IDEE TEKKI (DE PROJET)

TYPES DE MENAGE	**MENAGE ORDINAIRE** ☐		Ménage collectif	
			Centre d'accueil	
			Orphelinat	
			Internat	
			Daara	
			Autres (à préciser)	
Nombre de membres du ménage	H :		Superficie cultivable disponible du ménage	
	F :		Superficie cultivée par le ménage	
Nombre de jeunes (15 à 35 ans) du ménage	H :		Nombre d'animaux du ménage	
	F :		Nature des animaux et citez pour chacune l'effectif	
Nombre de jeunes (0 à 15 ans)	H			
	F			
Deux activités principales du ménage			Nombre de pirogues fonctionnelles du ménage	
			Autres moyens de production disponibles du ménage	

3. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE ET PROFESSIONNEL DU PORTEUR D'IDEE TEKKI (DE PROJET) OU DE LA PERSONNE MORALE DU GROUPEMENT

			Autres formations ou renforcement de capacités reçus	
Affiliation institutionnelle/Organisationnelle (si oui donner le nom de l'organisation)	Oui		Fonction occupée au sein de l'organisation	
	Non			
Activités économiques principales pratiquées			Nombre d'années dans les activités économiques principales pratiquées	
Niveau de revenu mensuel	**< 70 000 FCA**			
	> 70 000 FCFA			
Ayant un peu d'expérience dans la conduite technique et la gestion d'une activité économique				
En activité pour son propre compte avec une entreprise formelle ou informelle	Oui		Domaines d'activités pratiquées pour son propre compte avec une entreprise formelle ou informelle	
	Non			
L'entreprise est-elle formelle ou informelle ?	Oui			
	Non			
Nombre d'année en activité avec l'entreprise formelle ou informelle			Date de la dernière année en activité avec l'entreprise formelle ou informelle	
Niveau de revenu mensuel	**< 70 000 FCA**			
	> 70 000 FCFA			

<table>
<tr><td colspan="2">Fonction occupée durant la dernière année en activité au sein de l'entreprise formelle ou informelle</td><td></td><td>Revenu annuel moyen de l'entreprise formelle ou informelle</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="5"><u>Ou bien :</u> Pas d'autonomie et a un besoin d'une étape de qualification professionnelle pour préparer son insertion durable</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Type d'occupation</td><td>Aide familiale</td><td></td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Apprenti (e) rural (e)</td><td></td></tr>
<tr><td>Autres à préciser</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Expérience technique et en gestion dans la conduite d'une activité économique</td><td>Oui</td><td></td><td rowspan="2">Et si oui citez -en</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Non</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="5">4. TITRE DE L'IDEE TEKKI OU DE K7 (DE PROJET) PORTE :</td></tr>
<tr><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td colspan="5">5. INITIATIVES PRISES DANS CE SENS : (Accès au foncier, accès au financement, Accès au marché, Partenariat, etc.)</td></tr>
<tr><td colspan="5"></td></tr>
</table>

Date : _____ Prénom & Nom du Soumissionnaire :

Signature du Soumissionnaire

Partie Réservée à la commission locale de présélection

1. CRITERES DE PRE-SELECTION

Critère	OU	NO
Appartenance aux groupes cibles		
Résidence		
Eligibilité de l'activité		
Faisabilité technique au niveau du terroir		

NB : Les critères d'âge, de résidence et d'activité doivent être obligatoirement remplis pour être sélectionné.

AVIS :

© Présélectionné **© Rejet** **© Informations complémentaires**

2. LES MOTIVATIONS DE LA DECISION PRISE

3. PARTIE TRAITEMENT PAR EQUIPE DU PROJET ET PARTENAIRES

© Formation – Insertion **© Agri - Jeunes** **© Autres (à préciser)**

ONT SIGNE

Prénom et Nom	Fonction	Signature
……..	…….	……
……..	…….	…….
……	……..	…….
……	……..	……..

FICHE D'ORIENTATION DES OP VERS LES DISPOSITIFS D'APPUI

1. PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE L'ORGANISATION PORTEUSE D'IDEE DE PROJET

ORGANISATION		
Dénomination		
Forme Juridique (GIE, GPF, Association, SARL, Coopérative,)		
N° Reconnaissance Juridique (RCC, Agrément, NINEA)		
Siège Social		
Nombre de jeunes hommes 15-35		
Nombre de jeunes femmes 15-35		
Nombre de femmes adultes		
Nombre d'hommes adultes		
Personnes vivant en situation de handicap	Hommes	Femmes
Commune		
Arrondissement		
Département		
Région		
Personne de contact		
Numéro de téléphone		
Adresse email		

2. GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION :

2.1. Composition du Bureau

Prénom	NOM	Fonction	Age	Sexe

2.2. Commissaires aux comptes :

Prénom	NOM	Age	Sexe

2.3. Fonctionnement des Organes

Fréquence des réunions	
Existence de Procès-Verbal de réunion :	
Date de la dernière Assemblée Générale :	
Formations reçues :	
Citer les différentes commissions (s'il existe) :	

3. PATRIMOINE DE L'ORGANISATION

Superficie cultivable disponible pour l'Organisation								
Superficie exploitée par l'organisation								
Nombre de têtes de bétail de l'OP								
Nature des animaux et citez pour chacune l'effectif								
Moutons	Chèvres	Poules	Vaches	Porcs	Chevaux	Anes	Autres	
Matériel de pêche de l'Organisation (Nombre/type)								
Matériel agricole de l'Organisation (Nombre/type)								
Autres moyens de production disponibles de l'organisation								

4. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ORGANISATION

Affiliation institutionnelle/Organisationnelle (si oui donner le nom de l'organisation)	Oui		Faitières	
			Interprofessions	
	Non			
			Autres	
Activités économiques principales pratiquées			Nombre d'années dans les activités économiques principales pratiquées	
Niveau de revenu moyen annuel de l'organisation				
Ayant un peu d'expérience dans la conduite technique et la gestion d'une activité économique				
En activité avec une entreprise formelle ou informelle	Oui			
	Non			
L'entreprise est-elle formelle ou informelle ?	Oui		Domaines d'activités pratiquées pour son propre compte avec une entreprise formelle ou informelle	
	Non			
Nombre d'année en activité avec l'entreprise formelle ou informelle			Date de la dernière année en activité avec l'entreprise formelle ou informelle	
Existence d'un contrat avec un Opérateur de Marché			Chiffre d'affaire annuel de l'entreprise	

4. TITRE DE L'IDEE TEKKI OU DE K7 (DE PROJET) PORTE :
5. INITIATIVES PRISES DANS CE SENS : (Accès au foncier, accès au financement, Accès au marché, Partenariat, etc.)

Date : _____ Prénom & Nom du Représentant de l'Organisation :

Signature

Partie Réservée à la commission locale de présélection

1. CRITERES DE PRE-SELECTION

Critères	OUI	NON
Membres du groupement majoritairement jeunes		
Résidence		
Eligibilité de l'activité		
Faisabilité technique au niveau du terroir		

NB : Les critères d'âge, de résidence et d'activité doivent être obligatoirement remplis pour être sélectionné.

AVIS :

© Présélectionné **© Rejet** **© Informations complémentaires**

I. LES MOTIVATIONS DE LA DECISION PRISE

PARTIE TRAITEMENT PAR EQUIPE DU PROJET ET PARTENAIRES

© Formation – Insertion © Agri jeunes © Autres (à préciser)

ONT SIGNE

Prénom et Nom Fonction

Signature

…… ; ……

……

…….. ……

…….

…….. ……..

……..

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

- - - - - - - - - - - - - -

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS

(AGRI-JEUNES - TEKKI NDAWÑI)

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

JL FIDA

Canevas du Procès-Verbal du Comité Départemental d'Attribution du K7

Lieu :
Numéro du comité :
Date de la Réunion :
Heures de la réunion :
Nombre Participant (e)s :
Président (e) de séance :
Rapporteur (trice) :
Nombre de dossiers traités :

1. Cérémonie d'ouverture : Mots du/de la président (e)

2. Partage des critères de sélection : Rapporteur

Critères	Note Max	Note Min
Zone de Concentration ou bassin de production identifiée par AGRI-JEUNES	10	2
Situation sociale (handicapé, migrant de retour, Exploitation Familiale pauvre ou dans le seuil de pauvreté, …)	15	5
Disponibilité du site (statut foncier) / disponibilité d'un atelier ou engagement confirmé	10	2
Capacité de mobilisation des apports prévus dans le plan TEKKI (10% en nature ou en espèce du coût total du K7)	10	2
Emplois à créer et / consolider (Un emplois pour 2,5 points)	10	2 ,5
Existence de marchés	10	2
Rentabilité financière	30	2
Prise en charge des impacts environnementaux	05	2
Total	**100**	**19,5**
Moyenne requise (MR)	**50**	

- **Si la Note Max > ou = Moyenne requise (50), le dossier de K7 est sélectionné**
- **Si la Note Max < Moyenne requise (50), le dossier de K7 est rejeté et motivé.**

3. **Travaux de groupe :** En fonction de la nature des K7 à examiner, les membres du comité se sont subdiviser en…… groupes de travail pour faire l'évaluation proprement dite des dossiers des K7 reçus.

4. **Les résultats des travaux de groupes**

Groupe	**Nombre de dossiers de K7 évalués**	**Nombre de dossiers de K7 sélectionnés**	**Nombre de dossiers de K7 rejetés**
Groupe 1 :			
Groupe2 :			
Groupe 3 :			
Groupe N :			
Total			

5 Cérémonie de clôture

Président de séance **Rapporteur**

Annexe 1: Le détail des résultats du comité départemental d'attribution du K7

N°	Titre du K7	Coût du K7	Forme Juridique	Personne de Contact	Adresse	Moyenne obtenue	Décision du comité	Motivations

Annexe 2 : Liste de présences

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS

(AGRI-JEUNES - TEKKI NDAWÑI)

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

JL FIDA

Rapport de suivi d'exécution du K7 de …….

Nom du porteur :

Titre du projet :

Nom de la personne de contact

Région :

Département :

Arrondissement :

Commune :

Adresse :

Contact :

Durée et période de mise en œuvre :

Montant total du projet :

Montant de la subvention :

NIVEAU D'EXECUTION DES ACTIVITES PREVUES POUR LE PREMIER TRIMESTRE DU K7 de …… (en rapport avec le plan d'exécution du document du K7 du bénéficiaire X)

Activités	Prévues	Réalisées	Ecarts	Difficultés rencontrées	Observations
Activité 1					
Activité 2					
Activité 3					
…..					

Recommandations et suggestions

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

PREVISION POUR LE PROCHAIN TRIMESTRE

Activités prévues	Indicateurs prévus	Observations

NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS PREVUES POUR LES BENEFICIAIRES DU K7 DE ….

Thèmes de formation	Bénéficiaires (jeunes de 15 à 35 ans)			Date début formation	Date fin formation	Formateur/tuteur	Coûts (FCFA)
	Hommes	Femmes	Total				

ETAT DES INDICATEURS DU K7 DE ….

LIBELLE	UNITE DE MESURE	ETAT INITIAL	ETAT ATTENDU	ETAT ACTUEL AU __/__/____
Nombre de bénéficiaires				
Entreprise créée ou renforcée				…….
Niveau d'augmentation des revenus des bénéficiaires				…….
Taux d'adoption des formations reçues par les bénéficiaires				…….

ETAT DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

LIBELLE	Type d'impact	ETAT ACTUEL	Mesures apportées	ETAT ATTENDU

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL :

Date de Virement de la subvention du projet AGRIJEUNES :
Disponibilité de la pièce justificative de l'ordre de virement :
Numéro Compte du bénéficiaire :
Montant de la subvention du K7 viré :
Solde compte trimestre précédent :
Solde compte à date :

Libellé Activité	Budget prévu	Montant dépensé	Solde de la période

NB : Joindre pièces justificatives

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

- - - - - - - - - - - - - - -

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS

(AGRI-JEUNES - TEKKI NDAWÑI)

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

JL FIDA

Accord de financement du jeune en formation insertion (bénéficiaire du K7) de ……..

Nom du porteur (Physique/Morale) :

Titre du K7 :

Nom de la personne de contact :

Région :

Département :

Arrondissement :

Commune :

Adresse :

Contact :

Durée et période de mise en œuvre :

Montant total du K7 :

Montant de la subvention :

ACCORD DE FINANCEMENT du K7

Intitulé : ……

Cet accord de financement est passé le ……..……

Entre :

Le Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux dénommé ci-après AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI, avec pour objectif de promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les chaines de valeur agrosylvopastorales et halieutiques. Il intervient dans 4 zones agroécologiques du Sénégal comprenant la zone des Niayes, le Bassin arachidier, la zone sylvopastorale, la basse et moyenne Casamance correspondant aux 8 régions administratives : Louga, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Sédhiou et Ziguinchor représenté par son Coordonnateur National M. Massamba DIOP, sis au 2, rue de la Gare, Quartier Léona, à Kaolack (Sénégal), d'une part,

Et : le projet K7…… *représenté par M. ou Mme* ……. *demeurant à* …….

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACCORD

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités dans lesquelles les parties entendent exécuter leur collaboration afin de favoriser la réalisation de leur objectif et but commun en ce concerne le financement et la mise en œuvre du K7.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

2.1 Dispositions générales

Le Bénéficiaire exécute son projet de K7 conformément aux dispositions du présent Accord de Financement, de la Demande de son K7 approuvée par les différents comités et le projet AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI).

Les Manuels des Procédures du projet AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI) définissent les procédures de passation des marchés et déterminent également les règles de gestion et de contrôle applicables aux activités liées au K7.

A cet effet, le Bénéficiaire s'engage :

a) A exécuter le K7 conformément au programme et modalités de mise en œuvre décrits dans la Demande de financement du K7, de manière diligente et efficace ;

b) A faire participer dans les prises de décision ainsi que dans la mise en œuvre, conformément aux principes d'équité et de démocratie toutes les personnes ayant un intérêt dans le K7, particulièrement les membres du groupement ;

c) Assurer sur la base de ces principes, le fonctionnement efficace des organes mis en place pour gérer le K7 et éviter tous les actes de mauvaise gouvernance susceptibles de nuire à la réussite du K7

d) A utiliser les biens et services financés par le projet AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI) exclusivement pour l'exécution du K7 ;

e) A réaliser de manière effective dans le cadre du K7 des actions de protection de l'environnement, telles que définies dans la fiche de screening environnementale ;

f) A fournir au projet AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI), au Gouvernement du Sénégal et au FIDA

toutes les informations qu'ils pourraient raisonnablement solliciter.

3.2 Contribution du Bénéficiaire

Pour la mise en œuvre du K7, le Bénéficiaire consent à mettre à disposition une contribution d'un montant total de ……. **(……..) FCFA** réparti comme suit :

(a) **Apport en numéraire : …….. F CFA**

(b): **Apport en nature: ……. F CFA**

3.3 Contribution d'AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI)

Le projet AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI) s'engage à financer le coût du K7 à hauteur de …….. Francs (**……..**) CFA, représentant …… % du coût total du K7 suivant le Plan de décaissement retenu.

3.4 Domiciliation des fonds

Le Bénéficiaire s'engage communiquer à AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI) les références de son compte bancaire, dans les sept (07) jours qui suivent la signature du présent Accord.

Le compte du bénéficiaire fonctionnera comme un compte séquestre. En d'autres termes les retraits à effectuer dans ce compte devront au préalable être validés par le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI et servir strictement à la réalisation des activités convenues et inscrites dans le document du K7.

3.5 Comptabilité

Le Bénéficiaire s'engage à tenir une comptabilité simplifiée de toutes les dépenses liées à la réalisation de son K7 conformément aux orientations fournies par le projet agri jeunes.

Il est tenu de conserver toutes les factures et autres pièces de dépenses dans un dossier pendant toute la durée du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI.

Formation

Le Bénéficiaire s'engage, à travers sa présence physique (individuellement ou collectivement), à participer de manière active aux sessions de formation éventuelles qui seront organisées, par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI ou par des personnes ressources ou toute autre structure partenaire dans le cadre du renforcement des capacités pour une meilleure gestion du K7.

Rapports

Le Bénéficiaire s'engage à participer avec l'appui du projet ou d'un partenaire de mise en œuvre à la production de rapports d'avancement des activités selon une périodicité trimestrielle (15 jours après la fin du trimestre concerné) pour rendre compte de l'état d'avancement technique et financier du Sous-Projet. Les modèles simplifiés de rapports lui seront fournis.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS D'AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI)

Transfert de la subvention

AGRI-JEUNES (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI) décaissera dans les 30 jours qui suivent la mobilisation de la contrepartie pour le compte du bénéficiaire, les fonds autorisés par le présent Accord, conformément aux Directives énoncées dans son Manuel de procédures administratives, financières et comptables.

Mise à disposition d'un encadrement

Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI s'engage à renforcer les capacités du bénéficiaire par le biais d'un tuteur,

d'une structure de formation et/ou d'appui technique, afin d'accompagner la mise en œuvre du K7. En aucun cas, ni le tuteur, ni la structure de formation et/ou d'appui technique, ne se substitueront au bénéficiaire pour la réalisation du K7.

Suivi/Supervision

Le suivi et la supervision de la mise en œuvre du K7 se feront par le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI et les partenaires de mise en œuvre.

Evaluation du K7

Le K7 fera l'objet d'une évaluation périodique par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI et les partenaires impliqués de mise en œuvre en rapport avec le Bénéficiaire.

ARTICLE 5 : PERIODE D'EXECUTION, DATE D'ACHEVEMENT

5.1 Fin de l'accord

Le Bénéficiaire s'engage à respecter le délai de réalisation du K7 contenu dans la Demande.

A la fin du présent Accord, un procès-verbal de clôture, constatant l'exécution complète des obligations de chaque Partie, sera signé.

5.2Résiliation par le Bénéficiaire

Le Bénéficiaire a la faculté de rompre de son propre gré le présent Accord à tout moment de l'exécution du K7. Le cas échéant, il remboursera sans délai tous les fonds avancés par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI qu'ils aient été utilisés ou non.

5.3Résiliation par le projet **AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI**

Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI peut résilier d'office le présent Accord après un délai de préavis de quinze (15) jours pour les raisons suivantes :

a) Quand le Bénéficiaire ne remplit pas ses obligations décrites dans le présent Accord;

b) Quand les fonds sont détournés ou utilisés à d'autres fins que celles convenues pour le K7 Dans ce cas, le bénéficiaire est responsable du remboursement intégral des fonds détournés, sans préjudice des autres voies et recours qu'offre la Loi;

c) Quand le K7 ou une partie de ce dernier n'est pas mobilisé par le Bénéficiaire entrainant un retard tel que les investissements ne sont pas réalisés ou que le Bénéficiaire se trouve dans l'incapacité de l'exécuter ;

d) Quand le Bénéficiaire décide d'arrêter l'exécution de son K7 sans s'en référer au projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI ;

e) Quand le K7 porte atteinte fondamentalement à l'environnement ou à la cohésion sociale au cours de sa mise en œuvre;

f) A l'issue de négociations entre les Parties, pour d'autres raisons que celles citées ci-dessus et qui diminuent considérablement les résultats attendus du présent Accord.

5.4 Procédures de résiliation

La Partie résiliant l'accord doit notifier par écrit à l'autre Partie les raisons de la résiliation qui sera effective immédiatement après réception de la notification par celle-ci.

Une fois la résiliation effective, le Bénéficiaire devra immédiatement rembourser toutes les sommes reçues du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI qu'elles aient été dépensées ou non.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR

Cet accord entrera en vigueur le jour de sa signature par les deux Parties.

ARTICLE 7 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Pour tout litige ou différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent Accord, et pour lequel aucune solution à l'amiable n'est trouvée, les parties s'obligent à solliciter l'avis d'un conciliateur en vue d'aboutir à un accord à l'amiable.

En foi de quoi lesdites parties ont accompli cet acte le jour et l'année présentés ci-dessous.

POUR ET AU NOM DU BENEFICIAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE

Pour approbation

POUR ET AU NOM DU PROJET AGRI-PREN AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI

Massamba DIOP

Coordonnateur National AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI

Fait à Kaolack, le ……

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux Agri-Preneurs

(Agri-jeunes - Tekki Ndawñi)

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION : FICHE SENSIBILISATION

Date : ……
Région : .....
Département : .....
Arrondissement : .....
Commune : .....
Village : .....
Lieu de la séance :……
Prénom et nom de l'Agent : .....
Nom Prestataire : .....
Nom du Superviseur / Coordonnateur : ……
Thème : .....
Points abordés :
.....
.....
.....
Durée (h): .....

Participants :

Participants	Nombre	Pourcentage
Jeunes (femmes)		
Jeunes (hommes)		
Total Participants		
Dont Jeunes handicapés		
Dont jeunes vivant avec le VIH		

Le Responsable de la collecte

Le Chef d'antenne / Référent

Le Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux Agri-Preneurs

(Agri-jeunes - Tekki Ndawñi)

SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION : FICHE DONNEES SUR LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES

Fiche remplie par :……..

Date : …….

Région : .....

Département : .....

Arrondissement : .....

Commune : .....

Village : .....

Prénom et nom du bénéficiaire : .....

Type : 1. I_____I JEUNE EN INSERTION. 2. I_____I AGRIPRENEUR

Code BÉNÉF : /____/____/____/____/____/____/ (A remplir par le RSE)

Rég. Départ. Arrdt. ComRur. N° ordre

Situation sur la mise en œuvre du plan de développement

Liste des investissements retenus	Etat de réalisations		Date de réalisation	Coût final
	Oui	Non		

II. Appuis reçus

Liste des appuis reçus	Date de l'appui	Fournisseur de l'appui

III. Exploitation

Indicateurs	Réalisations du mois
Ventes moyennes	
Coûts directs des matières premières	
Marge brute	
Nombre de travailleurs	
Nombre de travailleurs payés	
Marge brute par travailleur	

IV. Crédit

Date dépôt du dossier	Caisse locale de	Montant crédit	Date de réponse	Résultat	
				Accepté	Refusé

Si crédit accepté

Nom de la caisse locale	Montant crédit	Taux d'intérêt	Date de mise en place	Montant à rembourser	Cumul remboursement

Le Responsable de Collecte : Le Chef d'Antenne/Référent

Le Responsable Suivi-Evaluation et
Gestion des Savoirs

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux Agri-Preneurs

(Agri-jeunes - Tekki Ndawñi)

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION : FICHE DONNEES SUR LA COMMERCIALISATION

Fiche remplie par :……..
Mois :……..
Date : ……
Région : ……
Département : ……
Arrondissement : ……
Commune : ……
Village : ……
Type : I____I AGRIPRENEUR
Prénom et nom du bénéficiaire : ……

Statut du bénéficiaire : Individuel ☐ Groupement ☐

Nombre total de jeunes membres : ……

Dont Jeunes hommes : …….. Jeunes femmes : ……..

Code BÉNÉF : /____/____/____/____/____/____/ (A remplir par le RSE)

Rég. Départ. Arrdt. ComRur. N° ordre

Total production	Produit commercialisé	Quantité	Valeur	Cadre (Contrat ou partenariat)	Organisme*

* organisations paysannes, plateformes, opérateurs privés marchés émergents.

Le Responsable de la collecte

Le Chef d'antenne / Référent

Le Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux Agri-Preneurs

(Agri-jeunes - Tekki Ndawñi)

SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION : FICHE DONNEES SUR LES CENTRES D'APPUI A LA COMMERCIALISATION

Fiche remplie par :…….
Date : …….
Région : .....
Département : .....
Arrondissement : .....
Commune : .....
Village : .....
Localisation du centre d'appui (Nom de la localité) ……....
Catégorie : Nouvelle I_____I. Renforcée : I_____I
Coordonnées géographiques :……

Date de réception provisoire…….
Nombre de villages polarisés……..
Nombre de personnes concernées par l'infrastructure : ……..
- hommes :…….

- femmes :……..

- Jeunes : …… JH (15-35 ans) : …… JF (15-35 ans) : ……
Coût définitif……..
Contribution des bénéficiaires (FCFA)……..

A remplir une seule fois à la réception provisoire du centre d'appui.

Le Responsable de la collecte

Le Chef d'antenne / Référent

Le Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux Agri-Preneurs

(Agri-jeunes - Tekki Ndawñi)

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION : FICHE DONNEES SUR LES MARCHES EMERGENTS

Périodicité de collecte : semestrielle
Fiche remplie par :…….
Date : ……..
Région : .....
Département : .....
Arrondissement : .....
Commune : .....
Village : .....
Statut du bénéficiaire : Individuel_____ Groupement _____
Nombre de membres concernés par le partenariat : ……

- Hommes :…….
- Femmes :……..
- Jeunes : …… JH (15-35 ans) : …… JF (15-35 ans) : ……

Date de signature du contrat ……..
Durée du contrat ……..

Montant du contrat (FCFA)……..

Objet du contrat ……

Le Responsable de Collecte : Le Chef d'Antenne/Référent

Le Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux Agri-Preneurs

(Agri-jeunes - Tekki Ndawñi)

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION : FICHE DONNEES SUR LES FINANCEMENTS

Périodicité de collecte : semestrielle

Fiche remplie par (Institution de financement) :……

Date : ……

Région : ……

Département : ……

Arrondissement : ……

Commune : ……

Village : ……

Statut du bénéficiaire : Jeune en formation insertion ___ Agripreneur_

Nombre de membres concernés par le financement : ……

- Jeunes Femmes :…….
- Jeunes Femmes :……..

Date de signature du contrat de financement……

Date virement des fonds ……...

Montant du financement (FCFA)……

Objet du financement ……

Le Responsable de Collecte : Le Chef d'Antenne/Référent

Le Responsable Suivi-Evaluation et Gestion des Savoirs

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux Agri-Preneurs

(Agri-jeunes - Tekki Ndawñi)

AGRI-JEUNES
Tekki Ndawñi

SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION : FICHE DONNEES SUR LES FORMATIONS

Périodicité de collecte : semestrielle

Fiche remplie par (le prestataire ou le formateur):……

Date : …….

Région : .....

Département : .....

Arrondissement : .....

Commune : .....

Village : .....

Statut des bénéficiaires : Formation insertion : …….. Agripreneurs : ……..

Thématiques de la formation : …….

Nombre total de jeunes formés : …….

- Jeunes : …… JH : …… JF : ……..……

Durée de la formation : ……..

Nature de la formation : Formation modulaire : ☐

Formation pratique : ☐

Les deux) : ☐

Le Responsable de Collecte : Le Chef d'Antenne/Référent

Le Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs

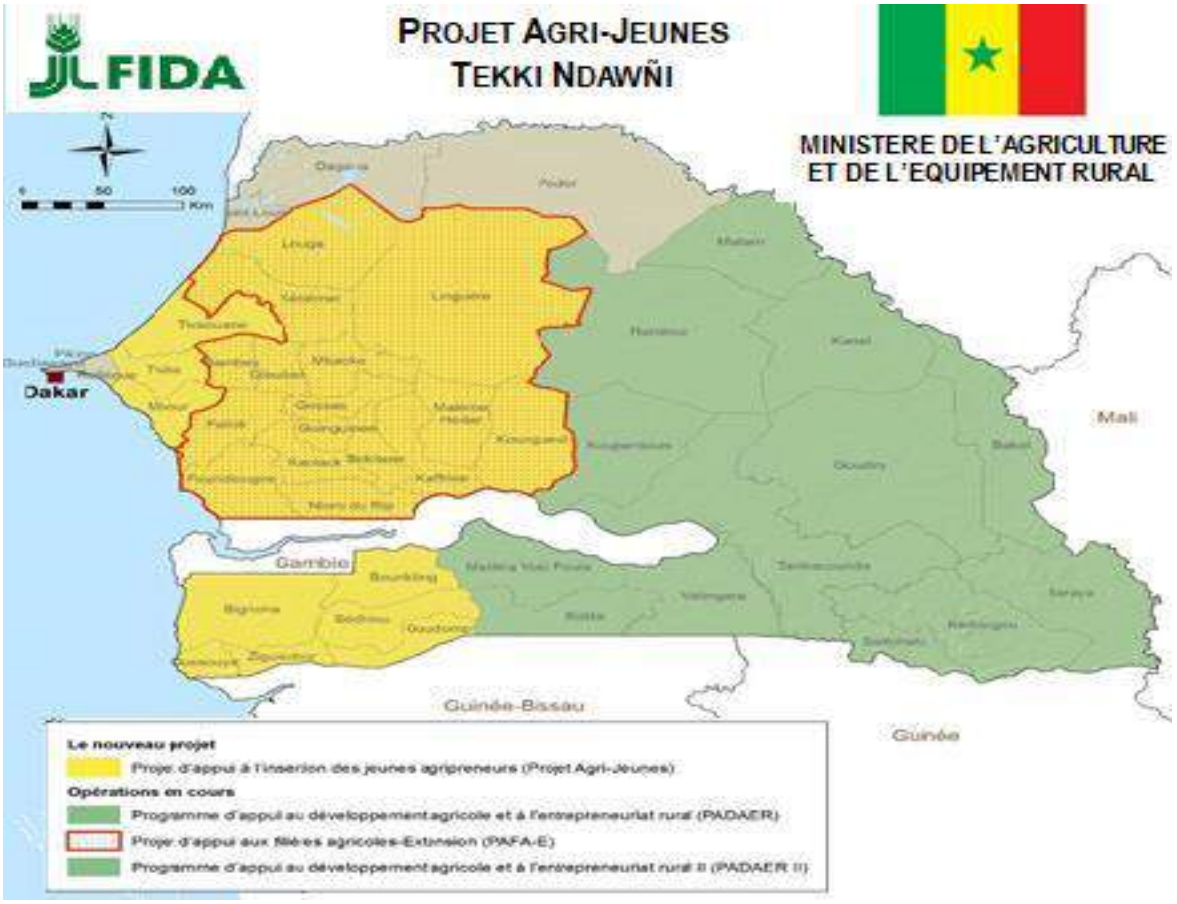
FIDA
PROJET AGRI-JEUNES
TEKKI NDAWÑI
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'EQUIPEMENT RURAL
Dakar
Mali
Gambie
Guinée-Bissau
Guinée
Le nouveau projet
Projet d'appui à l'insertion des jeunes agripreneurs (Projet Agri-Jeunes)
Opérations en cours
Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER)
Projet d'appui aux filières agricoles-Extension (PAFA-E)
Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural II (PADAER II)